



SANTÉ

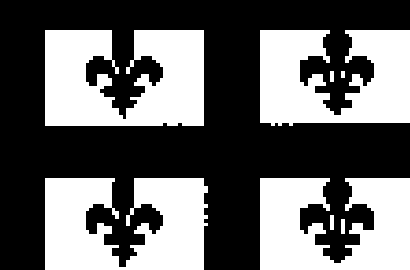
**SANTÉ,
ASSISTANCE
ET SOINS
INFIRMIERS**

PROGRAMME D'ÉTUDES
5235

RT
81
.Q3E3
2000

**FORMATION
PROFESSIONNELLE et
UNIQUE**

Québec



**SANTÉ,
ASSISTANCE
ET SOINS
INFIRMIERS**

PROGRAMME D'ÉTUDES
5235

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2000 – 00-0016

ISBN : 2-550-36508-9

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2000

SANTÉ

**SANTÉ, ASSISTANCE ET
SOINS INFIRMIERS**

**PROGRAMME D'ÉTUDES
5235**

Le programme *Santé, assistance et soins infirmiers* conduisant au diplôme d'études professionnelles prépare à l'exercice du métier d'**infirmière et infirmier auxiliaires**.

**Direction générale de la formation
professionnelle et technique**

REMERCIEMENTS

Le ministère de l'Éducation remercie les personnes travaillant au sein des organismes suivants, qui ont participé à des sessions d'information et qui, par leurs commentaires et suggestions, ont contribué à la formulation et à la validation des objectifs du programme d'études *Santé, assistance et soins infirmiers*.

- l'Association des enseignantes et enseignants en soins infirmiers des collèges du Québec (AEESICQ)
- l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ)
- l'Association des centres locaux de services communautaires (CLSC) et des centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD)
- l'Association des établissements privés conventionnés (AEPC)
- l'Association québécoise des professeurs de santé (AQPS)
- la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)
- la Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
- la Centrale des syndicats nationaux (CSN)
- la Fédération autonome du collégial (FAC)
- la Fédération des affaires sociales (FAS-CSN)
- la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ)
- la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)
- le Syndicat canadien de la fonction publique du Québec (SCFP-FTQ)
- l'Union québécoise des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (UQIIAQ)
- le Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS)
- l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)

Le ministère de l'Éducation remercie également les personnes du milieu de l'éducation qui ont participé à la validation des objectifs du programme d'études *Santé, assistance et soins infirmiers* :

Pierre Abran
Conseiller pédagogique
Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Suzanne Bérubé
Enseignante
Commission scolaire de Sorel-Tracy

Colette Alary
Conseillère pédagogique
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord

Monique Bouchard
Enseignante
Commission scolaire des Hautes-Rivières

Denise Bélanger
Enseignante
Commission scolaire des Navigateurs

Odette Boulay
Directrice adjointe
Commission scolaire des Premières-Seigneuries

Mireille Bernard
Enseignante
Commission scolaire de
Kamouraska-Rivière-du-Loup

Jocelyne Bourassa
Enseignante
Commission scolaire de Montréal

Line Castonguay
Enseignante
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

Ginette Charlebois
Enseignante
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

Line Charlebois-Morin
Enseignante
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

Danielle Gagné
Conseillère pédagogique
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

Micheline Gagnon
Enseignante
Commission scolaire des Bois-Francs

Patricia Guertin
Enseignante
Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Nicole Jobidon
Responsable de stages
Commission scolaire de Laval

Mireille Laurendeau
Enseignante
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands

Hélène Lefebvre
Enseignante
Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Lorraine Leprohon
Responsable de département
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

Luc Lizotte
Enseignant
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

Céline Marquis
Enseignante
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

Nicole Massé
Conseillère pédagogique
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

Nicole Meloche
Responsable du secteur santé
Commission scolaire des Laurentides

Monique Millette
Enseignante
Commission scolaire Pierre-Neveu

Michelle Morisset
Enseignante
Commission scolaire de L'Amiante

Roger Paquin
Directeur adjoint
Commission scolaire de Montréal

Yvon Pelletier
Directeur
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

Zita Poirier
Enseignante
Commission scolaire des Navigateurs

Céline Renaud
Directrice
Commission scolaire des Bois-Francs

Johanne Simard
Enseignante
Commission scolaire de Sorel-Tracy

Candide Simoneau
Enseignante
Commission scolaire de L'Amiante

Danielle Simoneau
Enseignante
Commission scolaire des Premières-Seigneuries

Alain Sirois
Directeur adjoint
Commission scolaire de
Kamouraska-Rivière-du-Loup

Francine St-Onge
Enseignante
Commission scolaire René-Lévesque

Christine Tremblay
Directrice adjointe
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

Marc Vigeant
Directeur adjoint
Commission scolaire des Hautes-Rivières

Carmelle Villeneuve
Enseignante
Commission scolaire des Phares

Joanne Villeneuve-Viau
Enseignante
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Le ministère de l'Éducation remercie les personnes suivantes qui ont participé à la formulation des objectifs du programme.

Coordination

Pierre Lebeau
Responsable de secteur
Ministère de l'Éducation

Lucie Michon
Responsable de secteur
Ministère de l'Éducation

André Vincent
Responsable de secteur
Ministère de l'Éducation

Conception et rédaction

Danielle Boucher, infirmière enseignante
CS de Kamouraska—Rivière-du-Loup

Clarys Picard, infirmière enseignante
CS des Premières-Seigneuries

Conseil en conception et rédaction

Suzanne Beaudoin, infirmière enseignante
CS des Premières-Seigneuries

France Laprise, infirmière enseignante
CS des Rives-du-Saguenay

Micheline Fortin, infirmière enseignante
CS des Hautes-Rivières

Soutien technique

Céline Racine
Conseillère en élaboration de programmes

Diane Mastrianni
Conseillère en élaboration de programmes

Nicole Gendron
Conseillère en élaboration de programmes

Révision linguistique

Sous la responsabilité des Services linguistiques du
ministère de l'Éducation

Éditique

Claude Denis
Ministère de l'Éducation

Dorothée Fontaine
Consultante

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU PROGRAMME	1
VOCABULAIRE	3

Première partie

1	SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES	7
2	BUTS DE LA FORMATION	9
3	COMPÉTENCES VISÉES	11
	MATRICE DES OBJETS DE FORMATION	13
4	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	15
5	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	17
	5.1 DÉFINITION DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	17
	5.2 GUIDE DE LECTURE DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	18
6	HARMONISATION	21

Deuxième partie

MODULE 1 :	SITUATION AU REGARD DE LA PROFESSION ET DE LA DÉMARCHE DE FORMATION	25
MODULE 2 :	APPROCHE GLOBALE DE LA SANTÉ	27
MODULE 3 :	COMMUNICATION AU TRAVAIL	29
MODULE 4 :	PROCÉDÉS DE SOINS DE BASE	33
MODULE 5 :	RELATION AIDANTE	37
MODULE 6 :	PRÉVENTION DE L'INFECTION	41
MODULE 7 :	NUTRITION	45
MODULE 8 :	ASPECTS ÉTHIQUE ET LÉGAL DE LA PROFESSION	47
MODULE 9 :	DÉMARCHE DE RECHERCHE D'EMPLOI	51
MODULE 10 :	SOINS DE BASE	53
MODULE 11 :	PHARMACOTHÉRAPIE	57
MODULE 12 :	SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE	61
MODULE 13 :	SYSTÈMES NERVEUX ET SENSORIEL	65
MODULE 14 :	SYSTÈME ENDOCRINIEN	69
MODULE 15 :	SYSTÈME CARDIO-VASCULAIRE	73

MODULE 16 : SYSTÈME RESPIRATOIRE	77
MODULE 17 : SYSTÈME DIGESTIF	79
MODULE 18 : SYSTÈMES URINAIRE ET REPRODUCTEURS.....	83
MODULE 19 : SOINS SPÉCIFIQUES.....	87
MODULE 20 : APPROCHE EN SOINS PALLIATIFS.....	91
MODULE 21 : DÉFICITS COGNITIFS	95
MODULE 22 : PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE.....	97
MODULE 23 : SOINS EN GÉRONTO-GÉRIATRIE.....	101
MODULE 24 : SOINS AUPRÈS DE PERSONNES SOUFFRANT DE PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE	105
MODULE 25 : SOINS EN RÉADAPTATION PHYSIQUE	109
MODULE 26 : SOINS EN MÉDECINE	113
MODULE 27 : SOINS PRÉOPÉRATOIRES ET POST OPÉRATOIRES.....	117
MODULE 28 : PREMIERS SOINS	121
MODULE 29 : SOINS AUPRÈS DE PERSONNES ATTEINTE DE DÉFICIENCE PHYSIQUE OU INTELLECTUELLE	125
MODULE 30 : SOINS À UNE CLIENTÈLE EN PERTE D'AUTONOMIE DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE FAMILIAL OU INTERMÉDIAIRE.....	129
MODULE 31 : INTÉGRATION AU MILIEU DE TRAVAIL	133

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme *Santé, assistance et soins infirmiers* a été conçu suivant un cadre d'élaboration des programmes qui exige, notamment, la participation des milieux du travail et de l'éducation.

Le programme est défini par compétences, formulé par objectifs et découpé en modules. Il est conçu selon une approche globale qui tient compte à la fois de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail, les fins, les buts ainsi que les stratégies et les moyens pour atteindre les objectifs.

Dans le programme, on énonce et structure les compétences minimales que l'élève doit acquérir pour obtenir son diplôme. Ce programme doit servir de référence pour la planification de l'enseignement et de l'apprentissage ainsi que pour la préparation du matériel didactique et du matériel d'évaluation.

La durée du programme est de 1800 heures; de ce nombre, 915 heures sont consacrées à l'acquisition de compétences liées directement à la maîtrise des tâches du métier et 885 heures à l'acquisition de compétences plus larges. Le programme est divisé en 31 modules dont la durée varie de 15 à 120 heures. Cette durée comprend le temps consacré à l'évaluation des apprentissages aux fins de la sanction des études et à l'enseignement correctif.

Le programme comprend deux parties. La première, d'intérêt général, présente une vue d'ensemble de la formation; elle comprend six chapitres. Le premier chapitre synthétise, sous forme de tableau, l'information essentielle. Le deuxième définit les buts de la formation; le troisième traite des compétences visées et le quatrième, des objectifs généraux. Le cinquième chapitre apporte des précisions au sujet des objectifs opérationnels. Enfin, le sixième traite de l'harmonisation entre le présent programme et *Soins infirmiers*, à l'enseignement collégial (DEC).

La seconde partie vise davantage les personnes touchées par la mise en œuvre du programme. On y décrit les objectifs opérationnels de chacun des modules.

VOCABULAIRE

Buts de la formation

Intentions éducatives retenues pour le programme. Il s'agit d'une adaptation des buts généraux de la formation professionnelle pour une formation donnée.

Compétence

Ensemble intégré de connaissances, d'habiletés dans divers domaines, de perceptions et d'attitudes permettant à une personne d'exercer convenablement un rôle, une tâche ou une activité de travail ou de la vie professionnelle.

Objectifs généraux

Expression des intentions éducatives en catégories de compétences à faire acquérir à l'élève. Ils permettent le regroupement d'objectifs opérationnels.

Objectifs opérationnels

Traduction des intentions éducatives en termes pratiques pour l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation. Dans le contexte d'une approche par compétences, il s'agit de la traduction des intentions éducatives en compétences à acquérir, selon des exigences précises.

Module

Unité constitutive ou composante d'un programme d'études comprenant un objectif opérationnel.

Unité

Étalon servant à exprimer la valeur de chacune des composantes (modules) d'un programme d'études en attribuant à ces composantes un certain nombre de points pouvant s'accumuler pour l'obtention d'un diplôme; l'unité correspond à quinze heures de formation.

Première partie

1 SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Nombre de modules : 31
 Durée en heures : 1800
 Valeur en unités : 120

Santé, assistance et soins infirmiers
 Code du programme : 5235

CODE	TITRE DU MODULE	DURÉE	UNITÉS**
254612	1 Situation au regard de la profession et de la démarche de formation	30	2
254622	2 Approche globale de la santé	30	2
254634	3 Communication au travail	60	4
254647	4 Procédés de soins de base	105	7
254652	5 Relation aidante	30	2
254664	6 Prévention de l'infection	60	4
254672	7 Nutrition	30	2
254682	8 Aspects éthique et légal de la profession	30	2
254691	9 Démarche de recherche d'emploi	15	1
254704	10 Soins de base	60	4
254714	11 Pharmacothérapie	60	4
254723	12 Système musculo-squelettique	45	3
254734	13 Systèmes nerveux et sensoriel	60	4
254742	14 Système endocrinien	30	2
254752	15 Système cardio-vasculaire	30	2
254762	16 Système respiratoire	30	2
254774	17 Système digestif	60	4
254784	18 Systèmes urinaire et reproducteurs	60	4
254795	19 Soins spécifiques	75	5
254632	20 Approche en soins palliatifs	30	2
254613	21 Déficits cognitifs	45	3
254663	22 Problèmes de santé mentale	45	3
254628	23 Soins en géronto-gériatrie	120	8
254816	24 Soins auprès de personnes souffrant de problèmes de santé mentale	90	6
Option I*			
254808	25 Soins en réadaptation physique	120	8
254828	26 Soins en médecine	120	8
254836	27 Soins préopératoires et postopératoires	90	6
Option II*			
254806	25 Soins en réadaptation physique	90	6
254829	26 Soins en médecine	150	10
254836	27 Soins préopératoires et postopératoires	90	6
Option III*			
254806	25 Soins en réadaptation physique	90	6
254828	26 Soins en médecine	120	8
254838	27 Soins préopératoires et postopératoires	120	8

254842	28 Premiers soins	30	2
254644	29 Soins auprès de personnes atteintes de déficience physique ou intellectuelle	60	4
254654	30 Soins auprès de personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire	60	4
254856	31 Intégration au milieu de travail	90	6

* Pour les options II et III, on peut enlever 30 heures au module 25 pour les ajouter au module 26 ou au module 27. Les options I, II et III doivent être respectées intégralement.

** Une unité équivaut à quinze heures.

2 BUTS DE LA FORMATION

Les buts de la formation en *Santé, assistance et soins infirmiers* sont définis à partir des buts généraux de la formation professionnelle et en tenant compte, en particulier, de la situation de travail. Ces buts sont les suivants :

Rendre la personne efficace dans l'exercice d'une profession

- Lui permettre d'effectuer correctement et avec un rendement acceptable, à l'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités de la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.
- Lui permettre d'évoluer convenablement dans le contexte du travail en favorisant :
 - le développement du souci constant des besoins de la personne;
 - le développement de l'habileté à établir une relation aidante avec les personnes ayant des besoins en santé;
 - le développement de l'habileté à communiquer avec les personnes ayant des besoins de santé, avec leur famille et avec les autres membres de l'équipe de soins;
 - le développement de la capacité de résoudre des problèmes et de travailler dans des situations imprévues et contraignantes;
 - le développement de la vigilance et du respect des règles de santé et de sécurité au travail;
 - le développement de la confiance en soi;
 - l'acquisition des habiletés techniques propres à l'exercice de la profession;
 - l'acquisition des habiletés fondamentales de la profession;
 - le développement de la conscience professionnelle;
 - l'acquisition d'habitudes d'hygiène et d'asepsie.

Assurer l'intégration de la personne à la vie professionnelle

- Faire connaître l'organisation du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les lois et les règlements qui régissent la profession.
- Faire connaître les droits et responsabilités associés à l'exercice de la profession ainsi que les droits des personnes ayant des besoins en santé.
- Susciter le développement d'un sentiment de fierté quant au rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires au sein de l'équipe soignante.

Favoriser l'évolution de la personne et l'approfondissement des savoirs professionnels

- Permettre la compréhension des principes sous-jacents aux soins dispensés.
- Permettre l'acquisition de méthodes de travail et du sens de la discipline.
- Permettre le développement de l'autocritique de son travail.
- Permettre le développement de l'initiative, de l'autonomie et du sens des responsabilités.

Assurer la mobilité professionnelle de la personne

- Permettre le développement d'attitudes positives à l'égard des changements et des situations nouvelles.
- Permettre l'accroissement de la capacité d'apprendre, de s'informer et de se documenter.
- Permettre de se préparer à la recherche dynamique d'un emploi.

3 COMPÉTENCES VISÉES

Les compétences visées en *Santé, assistance et soins infirmiers* sont présentées dans le tableau qui suit. On y met en évidence les compétences générales, les compétences particulières (ou propres au métier) ainsi que les grandes étapes du processus de travail.

Les compétences générales sont associées à des activités de travail ou de la vie professionnelle. Elles ont trait, entre autres, à l'application de principes techniques ou scientifiques liés au métier. Les compétences particulières portent sur les tâches propres à l'exercice du métier. Quant au processus de travail, il met en évidence les étapes les plus importantes de l'exécution des tâches.

Le tableau est à double entrée : il s'agit d'une matrice qui permet de voir les liens qui unissent des éléments placés à l'horizontale et des éléments placés à la verticale. Le symbole (Δ) montre qu'il existe une relation entre une compétence particulière et une étape du processus de travail. Le symbole ($\bigcirc$) marque quant à lui un rapport entre une compétence générale et une compétence particulière. Des symboles noircis indiquent, en plus, que l'on tient compte de ces liens dans la formulation d'objectifs visant l'acquisition de compétences particulières (ou propres au métier).

La logique qui a présidé à la conception de la matrice influe sur la séquence d'enseignement des modules. De façon générale, on prend en considération une certaine progression dans la complexité des apprentissages et le développement de l'autonomie de l'élève. De ce fait, l'axe vertical présente les compétences particulières dans l'ordre à privilégier pour l'enseignement et sert de point de départ pour l'agencement de l'ensemble des modules. Certains deviennent ainsi préalables à d'autres ou doivent être vus en parallèle.

MATRICE DES OBJETS DE FORMATION

MATRICE DES OBJETS DE FORMATION				PROCESSUS (grandes étapes)					COMPÉTENCES GÉNÉRALES (Activités connexes dans le domaine de la technologie, des disciplines, du développement personnel, etc.)																				TOTAUX	
				Objectifs opérationnels de premier niveau	Durée	Prendre connaissance de l'état de la personne	Planifier le travail	Observer l'état de la personne	Intervenir selon l'état de la personne	Communiquer l'information relative à l'état de la personne	Intervenir selon une approche globale de la santé	Établir des relations professionnelles	Appliquer des protocoles de soins de base	Établir une relation aidante	Prévenir et contenir l'infection	Assister la personne dans la satisfaction de ses besoins nutritifs	Se situer au regard des aspects éthique et légal de la profession	S'initier à la démarche de recherche d'emploi	Participer à la pharmacothérapie	Se référer à ses connaissances du système musculo-squelettique pour prodiguer des soins	Se référer à ses connaissances sur les systèmes nerveux et sensoriel pour prodiguer des soins	Se référer à ses connaissances sur le système endocrinien pour prodiguer des soins	Se référer à ses connaissances sur le système cardio-vasculaire pour prodiguer des soins	Se référer à ses connaissances sur le système respiratoire pour prodiguer des soins	Se référer à ses connaissances sur le système digestif pour prodiguer des soins	Se référer à ses connaissances sur les systèmes urinaire et reproducteurs pour prodiguer des soins	Utiliser une approche en soins palliatifs	Intervenir auprès de personnes atteintes de déficits cognitifs	Intervenir auprès de personnes souffrant de problèmes de santé mentale	Intervenir en situation d'urgence
NUMÉRO	Numéros								2	3	4	5	6	7	8	9	11	12	13	14	15	16	17	18	20	21	22	28		
	Objectifs opérationnels du premier niveau	T							C	S	C	S	C	C	S	S	C	C	C	C	C	C	C	C	S	C	C	C	20	
	Durée		H						30	60	105	30	60	30	30	15	60	45	60	30	30	30	60	60	30	45	45	30		885
1	Se situer au regard de la profession et de la démarche de formation	S	30					Δ	○	○	○					○	○													
10	Prodiguer des soins de base à des personnes en perte d'autonomie	C	60	Δ	Δ	▲	▲	▲	●	●	●	●	●	●	●															
19	Prodiguer des soins spécifiques	C	75	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	●	●	●	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●						
23	Prodiguer des soins en gériato-génatrie	C	120	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	●	●	●	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		
24	Prodiguer des soins à des personnes souffrant de problèmes de santé mentale	S	90	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	●	●	●	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	○	○	●			
25	Prodiguer des soins à des personnes en réadaptation physique	C	120	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	●	●	●	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	○	●	○			
26	Prodiguer des soins dans une unité de médecine	C	120	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	●	●	●	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		
27	Prodiguer des soins préopératoires et postopératoires à des adultes	C	90	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	●	●	●	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	○			
29	Prodiguer des soins à des personnes atteintes de déficience physique ou intellectuelle	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	●	●	●	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	○	○	○	○		
30	Prodiguer des soins à des personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	●	●	●	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	○		
31	S'intégrer au milieu de travail	C	90	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	●	●	●	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	○		
Nombre d'objectifs		11																											31	
Durée de la formation			915																											1800

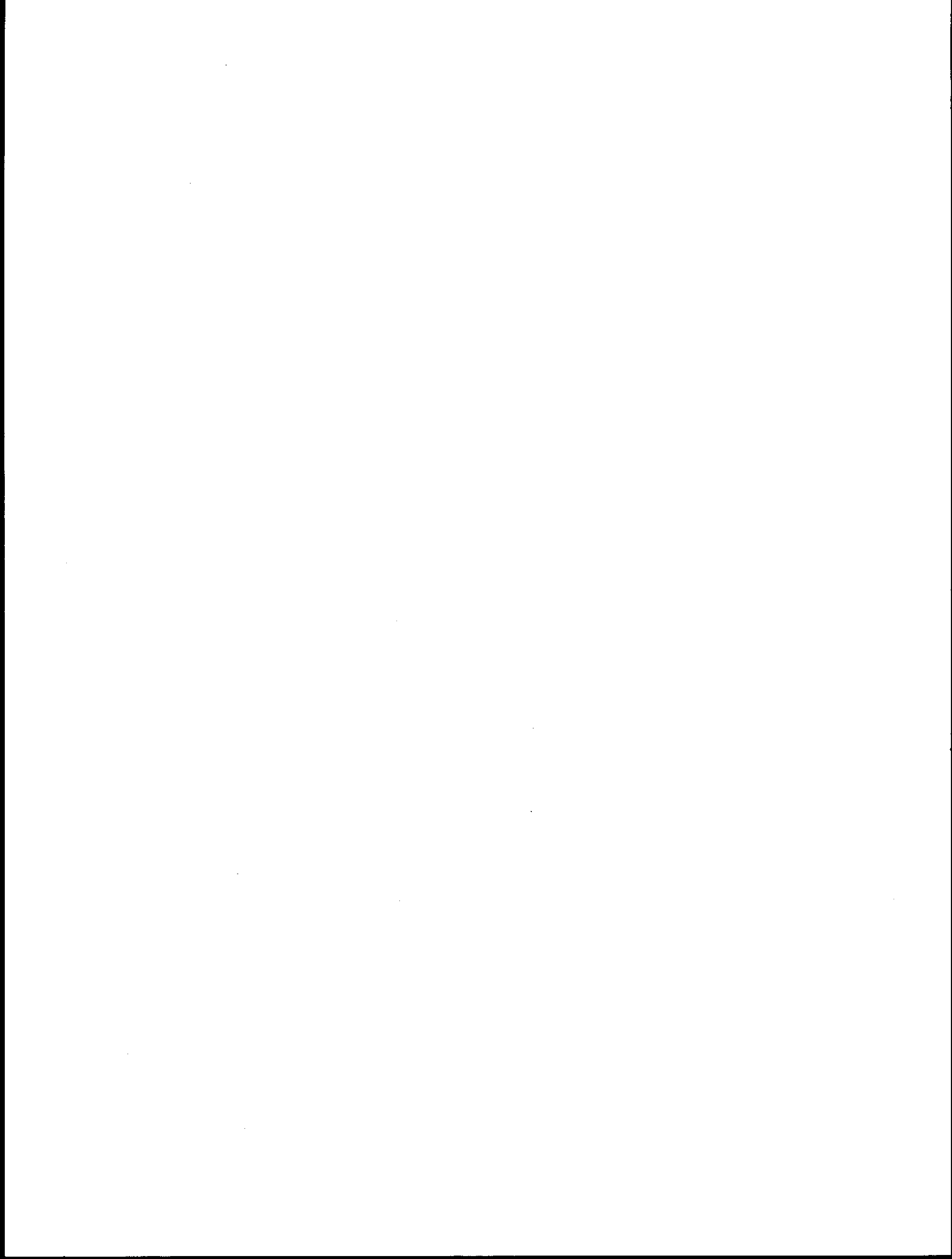
T : Type d'objectif de comportement «> ou de situation <»
H : Heure

Δ Existence d'un lien fonctionnel
▲ Application d'un lien fonctionnel

{ entre les compétences particulières et le processus

○ Existence d'un lien fonctionnel
● Application d'un lien fonctionnel

{ entre les compétences générales et les compétences particulières



4 OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les objectifs généraux du programme *Santé, assistance et soins infirmiers* sont présentés ci-après. Ils sont accompagnés des énoncés de compétences liés à chacun des objectifs opérationnels de premier niveau qu'ils regroupent.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à son orientation professionnelle et à son intégration au milieu de travail

- Se situer au regard de la profession et de la démarche de formation.
- Établir des relations professionnelles.
- Se situer au regard des aspects éthique et légal de la profession.
- S'initier à la démarche de recherche d'emploi.
- S'intégrer au milieu de travail.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à l'association de notions théoriques à la pratique des soins

- Appliquer des procédés de soins de base.
- Prévenir et contenir l'infection.
- Assister la personne dans la satisfaction de ses besoins nutritifs.
- Participer à la pharmacothérapie.
- Se référer à ses connaissances sur le système musculo-squelettique pour prodiguer des soins.
- Se référer à ses connaissances sur les systèmes nerveux et sensoriel pour prodiguer des soins.
- Se référer à ses connaissances sur le système endocrinien pour prodiguer des soins.
- Se référer à ses connaissances sur le système cardio-vasculaire pour prodiguer des soins.
- Se référer à ses connaissances sur le système respiratoire pour prodiguer des soins.
- Se référer à ses connaissances sur le système digestif pour prodiguer des soins.
- Se référer à ses connaissances sur les systèmes urinaire et reproducteurs pour prodiguer des soins.
- Intervenir en situation d'urgence.
- Intervenir auprès de personnes atteintes de déficits cognitifs.
- Intervenir auprès de personnes souffrant de problèmes de santé mentale.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à l'humanisation des soins

- Intervenir selon une approche globale de la santé.
- Établir une relation aidante.
- Utiliser une approche en soins palliatifs.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à la prestation des soins

- Prodiguer des soins de base à des personnes en perte d'autonomie.
- Prodiguer des soins spécifiques.
- Prodiguer des soins en géranto-gériatrie.
- Prodiguer des soins en médecine.
- Prodiguer des soins en réadaptation physique.

- Prodiguer des soins préopératoires et postopératoires à des adultes.
- Prodiguer des soins en santé mentale.
- Prodiguer des soins à des personnes atteintes de déficience physique ou intellectuelle.
- Prodiguer des soins à des personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire.

5 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

5.1 DÉFINITION DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Un objectif opérationnel est défini pour chacune des compétences visées, conformément à leur présentation au chapitre 3. Ces compétences sont structurées et articulées en un projet intégré de formation permettant de préparer l'élève à la pratique d'un métier. Cette organisation systémique des compétences produit des résultats qui dépassent ceux de la formation par éléments isolés. Une telle façon de procéder assure, en particulier, la progression harmonieuse d'un objectif à un autre, l'économie dans les apprentissages (en évitant les répétitions inutiles), l'intégration et le renforcement d'apprentissages, etc.

Les objectifs opérationnels constituent les cibles principales et obligatoires de l'enseignement et de l'apprentissage. Ils sont pris en considération pour l'évaluation aux fins de la sanction des études. Ils sont définis en fonction de comportements ou de situations et présentent, selon le cas, les caractéristiques suivantes :

- **Un objectif défini en fonction d'un comportement** est un objectif relativement fermé qui décrit les actions et les résultats attendus de l'élève au terme d'une étape de sa formation. L'évaluation porte sur les résultats attendus.
- **Un objectif défini en fonction d'une situation** est un objectif relativement ouvert qui décrit les phases d'une situation éducative dans laquelle on place l'élève. Les produits et les résultats varient selon les personnes. L'évaluation porte sur la participation de l'élève aux activités proposées selon le plan de mise en situation.

Note : Les programmes accompagnés d'un tableau d'analyse et de planification pédagogique (TAP) ne comportent pas d'objectifs opérationnels de second niveau.

5.2 GUIDE DE LECTURE DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

5.2.1 Lecture d'un objectif défini en fonction d'un comportement

L'objectif défini en fonction d'un comportement comprend six composantes. Les trois premières donnent une vue d'ensemble de cet objectif.

- **Le comportement attendu** présente une compétence comme le comportement global attendu.
- **Les conditions d'évaluation** définissent ce qui est nécessaire ou permis à l'élève durant l'épreuve permettant de vérifier s'il ou elle a atteint l'objectif; on peut ainsi appliquer les mêmes conditions d'évaluation partout.
- **Les critères généraux de performance** définissent des exigences qui permettent de voir globalement si les résultats obtenus sont satisfaisants.

Les trois dernières composantes permettent d'avoir une vue précise et une compréhension univoque de l'objectif.

- **Les précisions sur le comportement attendu** décrivent les éléments essentiels de la compétence sous la forme de comportements particuliers.
- **Les critères particuliers de performance** définissent des exigences à respecter et accompagnent habituellement chacune des précisions. Ils permettent de porter un jugement plus éclairé sur l'atteinte de l'objectif.
- **Le champ d'application de la compétence** précise les limites de l'objectif, le cas échéant. Il indique si l'objectif s'applique à une ou à plusieurs tâches, à une ou à plusieurs professions, à un ou à plusieurs domaines, etc.

5.2.2 Lecture d'un objectif défini en fonction d'une situation

Un objectif défini en fonction d'une situation comprend six composantes :

- **L'intention poursuivie** présente une compétence comme une intention à poursuivre tout au long des apprentissages.
- **Les précisions** mettent en évidence l'essentiel de la compétence et permettent une meilleure compréhension de l'intention poursuivie.
- **Le plan de mise en situation** décrit, dans ses grandes lignes, la situation éducative dans laquelle on place l'élève pour lui permettre d'acquérir la compétence visée. Il comporte habituellement trois phases d'apprentissage telles :
 - une phase d'information;
 - une phase de réalisation, d'approfondissement ou d'engagement;
 - une phase de synthèse, d'intégration et d'autoévaluation.
- **Les conditions d'encadrement** définissent les balises à respecter et les moyens à mettre en place, de façon à rendre possibles les apprentissages et à avoir les mêmes conditions partout. Elles peuvent comprendre des principes d'action ou des modalités particulières.
- **Les critères de participation** décrivent les exigences de participation que l'élève doit respecter pendant l'apprentissage. Ils portent sur la façon d'agir et non sur des résultats à obtenir en fonction de la compétence visée. Des critères de participation sont généralement présentés pour chacune des phases du plan de mise en situation
- **Le champ d'application de la compétence** précise les limites de l'objectif, le cas échéant. Il indique si l'objectif s'applique à une ou à plusieurs tâches, à une ou à plusieurs professions, à un ou à plusieurs domaines, etc.

6 HARMONISATION

La révision des programmes de formation professionnelle et technique du ministère de l'Éducation comporte l'harmonisation des programmes d'études dans chaque ordre d'enseignement et entre les différents ordres d'enseignement.

L'harmonisation vise, entre autres, à faciliter le passage des élèves d'un programme à un autre par l'intermédiaire de passerelles comme la reconnaissance des acquis, l'établissement d'équivalences, etc.

Les titulaires du diplôme actuel d'études professionnelles en *Santé, assistance et soins infirmiers (1094)* peuvent s'inscrire au programme collégial actuel *Soins infirmiers (180.21)*, qui s'adresse exclusivement à ces derniers. Le Ministère reconnaît alors 690 heures de formation équivalente, acquise au secondaire. Le programme révisé *Santé, assistance et soins infirmiers (5235)* sera également soumis à un exercice d'harmonisation avec l'enseignement collégial.

Deuxième partie

MODULE 1 : SITUATION AU REGARD DE LA PROFESSION ET DE LA DÉMARCHE DE FORMATION

Code : 254612

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence pour
se situer au regard de la profession et de la démarche de formation
en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Connaître la réalité de la profession.
- Comprendre le programme de formation.
- Confirmer son orientation professionnelle.

PLAN DE MISE EN SITUATION**PHASE 1 : Information sur la profession**

- S'informer sur la structure et le fonctionnement du réseau de la santé et des services sociaux : historique, virage ambulatoire, désinstitutionnalisation, organigramme du réseau et différents établissements de santé.
- S'informer sur l'historique de la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.
- S'informer sur le marché du travail dans le réseau de la santé.
- S'informer sur les conditions de réalisation du travail : permis d'exercice de la profession, rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires dans l'équipe de soins, droits et responsabilités des travailleuses et des travailleurs, tâches, horaires de travail, atmosphère de travail.
- Discuter des exigences de la profession : aptitudes, habiletés, attitudes, connaissances, critères de performance.
- Discuter de sa perception de la profession.

PHASE 2 : Information sur le programme de formation et engagement dans la démarche

- S'informer sur les règles relatives aux discussions de groupe.
- S'informer sur les méthodes de prise de notes et de rédaction.
- S'informer sur la formation : programme d'études, démarche de formation, modes d'évaluation et sanction des études.
- Discuter des liens entre la profession et le contenu du programme d'études.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION (suite)

PHASE 3 : Évaluation de son orientation professionnelle

- Rédiger un rapport d'évaluation de son orientation professionnelle en faisant un parallèle entre les exigences de la profession et ses goûts, aptitudes et champs d'intérêt personnels.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Créer un climat d'épanouissement personnel et d'intégration professionnelle.
- Susciter les échanges de vues et encourager l'expression des idées de chaque élève.
- Motiver les élèves à exécuter les activités proposées.
- Permettre aux élèves d'avoir une vue juste et objective de la profession.
- Fournir aux élèves les moyens d'évaluer leur orientation professionnelle avec honnêteté et objectivité.
- Organiser des visites dans des établissements de santé.
- Assurer l'accès à la documentation.
- Organiser des rencontres avec des infirmières et infirmiers auxiliaires.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :**
- Recueille des données sur la majorité des sujets discutés.
 - Participe aux activités organisées.
 - Exprime clairement sa perception de la profession et des exigences de celle-ci.
 - Fait des liens pertinents avec les données recueillies.
- PHASE 2 :**
- Utilise correctement les documents présentés.
 - Écoute attentivement les explications.
 - Fait un résumé de lecture.
 - Expose clairement sa perception de la formation.
- PHASE 3 :**
- Rédige un rapport d'évaluation de son orientation professionnelle.

MODULE 2 : APPROCHE GLOBALE DE LA SANTÉ

Code : 254622

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
intervenir selon une approche globale de la santé
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir d'études de cas et de mises en situation liées à des problèmes de santé.
- À l'aide de documents de référence.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Utilisation efficace d'ouvrages de référence.
- Utilisation d'une conception globale de la santé.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Situer la santé dans un contexte global.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste de définitions de la santé.
- Reconnaissance juste du continuum santé-maladie.
- Lien juste entre la santé et les habitudes de vie.
- Reconnaissance juste des différentes composantes de la santé.
- Exemples pertinents de déterminants de la santé.
- Reconnaissance juste de la philosophie des soins de santé primaire.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (*suite*)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

B. Reconnaître les attitudes reflétant l'humanisation des soins.

- Reconnaissance exacte des valeurs humaines essentielles à l'exercice de la profession.
- Application juste de l'approche holistique dans sa conception de la personne.
- Reconnaissance exacte des attitudes convenant à la pratique des soins.
- Relation juste de ses habiletés et aptitudes personnelles avec les attitudes privilégiées dans la profession.

C. Reconnaître les besoins de la personne.

- Reconnaissance juste de l'aspect multidimensionnel de la personne.
- Association appropriée des besoins à l'aspect multidimensionnel de la personne.
- Reconnaissance juste des approches alternatives.
- Reconnaissance juste des facteurs qui font varier les besoins.
- Reconnaissance exacte des besoins d'une personne dans l'accomplissement de ses activités de la vie quotidienne.
- Reconnaissance exacte des facteurs favorisant la prise en charge par la personne de ses besoins.

D. S'inspirer d'un modèle pour la pratique des soins.

- Reconnaissance exacte des principaux modèles ou théories en soins infirmiers.
- Reconnaissance juste des concepts sous-jacents aux modèles ou aux théories en soins infirmiers.
- Reconnaissance juste des étapes d'une démarche de soins.

E. Situer le rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires dans la démarche de soins.

- Reconnaissance juste de leur rôle dans la démarche de soins.
- Rédaction complète d'une note de soins à partir du plan de soins.

MODULE 3 : COMMUNICATION AU TRAVAIL

Code : 254634

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence pour
établir des relations professionnelles
en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Connaître les principes de base et les principales techniques de la communication interpersonnelle.
- Reconnaître l'importance de la communication en soins infirmiers.
- Adopter une attitude et des comportements favorables à une communication claire avec ses collègues.
- Appliquer les techniques et les principes relatifs au travail d'équipe.
- Appliquer les techniques et les principes relatifs à la communication écrite.
- Prendre conscience de ses forces et de ses limites relativement à sa façon de communiquer.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : Information sur les principes généraux de la communication

- S'informer sur le processus de communication : émetteur, message, récepteur et réponse.
- Reconnaître des contraintes potentielles à la communication.
- S'informer sur les facteurs qui interviennent dans la communication.

PHASE 2 : Pratique de moyens de communication verbale et non verbale

- Reconnaître des critères d'efficacité d'une communication verbale.
- Utiliser diverses techniques de communication verbale.
- Utiliser des moyens de communication non verbale.
- Reconnaître des facteurs qui interviennent dans une communication non verbale.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION (suite)

PHASE 3 : Application de techniques de communication écrite dans le milieu de travail

- Utiliser la terminologie médicale.
- Rédiger des notes d'observation.
- Utiliser un logiciel en soins infirmiers.
- Discuter de l'aspect légal de l'inscription des notes d'observation au dossier, de l'utilisation du dossier médical et de l'ordinateur en soins infirmiers.

PHASE 4 : Sensibilisation aux techniques et aux principes relatifs au travail d'équipe

- S'informer sur les éléments fondamentaux de la dynamique d'un groupe.
- Prendre conscience des facteurs qui influent sur la dynamique d'un groupe.
- Discuter des attitudes et des comportements susceptibles de créer un climat favorable au fonctionnement optimal du groupe.
- S'informer sur les facteurs qui ont une influence sur la collaboration au sein d'une équipe de travail.
- S'informer sur le rôle d'une équipe de soins.

PHASE 5 : Évaluation de sa capacité de communiquer et de travailler en équipe

- S'interroger sur ses propres attitudes et comportements au sein d'une équipe de travail.
- Rédiger un rapport.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Utiliser des mises en situation et des jeux de rôles.
- Favoriser la participation optimale de chaque élève aux exercices de groupe et à la rédaction du rapport.
- Concevoir des mises en situation représentatives du milieu du travail.
- Encourager l'application des techniques de communication à l'intérieur du groupe.
- Prévoir la durée de chacune des activités et s'y conformer.
- Insister sur la qualité des travaux à remettre.
- Encourager et soutenir les élèves éprouvant des difficultés à comprendre.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :**
- Participe aux activités.
 - Recueille des données sur les facteurs qui influent sur la communication.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION (Suite)

- PHASE 2 :**
- Participe activement aux discussions.
 - Reconnaît les techniques liées à la communication verbale.
 - Reconnaît les caractéristiques d'une communication non verbale.
 - Reconnaît les caractéristiques d'une communication efficace.
- PHASE 3 :**
- Reconnaît les éléments de base de la terminologie médicale.
 - Rédige des notes au dossier.
 - Utilise un logiciel en soins infirmiers.
 - Participe aux discussions sur l'aspect légal de la communication écrite en soins infirmiers.
- PHASE 4 :**
- Recueille des données sur les différents sujets en cause.
 - Participe activement aux discussions.
- PHASE 5 :**
- Analyse des mises en situation.
 - Rédige un rapport.

MODULE 4 : PROCÉDÉS DE SOINS DE BASE

Code : 254647

105 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
appliquer des procédés de soins de base
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- À partir d'études de cas et de simulations avec un mannequin ou de jeux de rôles.
- À l'aide du matériel approprié.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des principes de santé et de sécurité au travail.
- Utilisation correcte des techniques de déplacement sécuritaire de la personne.
- Respect du décorum.
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Respect des procédés de soins.
- Respect des données et des consignes fournies.
- Mesures d'assistance appropriées à la personne.
- Économie de temps et d'énergie dans l'organisation du travail.
- Formulation claire des consignes.
- Ordre et propreté de l'aire de travail et du matériel utilisé.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Déplacer une personne.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Choix approprié du procédé en fonction de l'état et des besoins de la personne.
- Choix approprié du procédé en fonction de l'espace disponible et de l'action à accomplir.
- Choix et préparation appropriés du matériel en fonction du déplacement à exécuter.
- Déplacement sécuritaire.
- Choix judicieux d'interventions favorisant le confort.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

B. Refaire un lit.

- Position appropriée à la situation clinique.
- Utilisation appropriée du matériel.
- Exécution correcte des procédés.

C. Donner des soins d'hygiène.

- Précautions adaptées à la condition de la personne.
- Choix judicieux de mesures assurant l'intimité de la personne.
- Choix judicieux des moyens destinés à prévenir une plaie de pression.
- Exécution correcte des soins d'hygiène lors de la présence d'une sonde urinaire.
- Exécution correcte de chacun des procédés.

D. Appliquer des procédés de soins liés à l'élimination.

- Reconnaissance juste de moyens destinés à favoriser l'élimination.
- Position appropriée de la personne.
- Installation correcte du condom urinaire et de la culotte protectrice.
- Choix de mesures appropriées pour assurer l'intimité de la personne.

E. Aider une personne à s'alimenter et à s'hydrater.

- Choix approprié de moyens favorisant l'atmosphère propice à la prise d'un repas.
- Installation correcte de la personne.
- Assistance appropriée à la personne lors de l'alimentation.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (Suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

F. Prendre les signes vitaux.

- Utilisation appropriée du matériel.
- Exécution correcte de la prise des signes vitaux.
- Reconnaissance exacte des facteurs susceptibles de faire varier les signes vitaux.
- Reconnaissance exacte des contre-indications à la prise de température buccale et rectale.
- Interprétation juste des résultats en fonction des valeurs normales.
- Inscription précise et conforme des résultats au dossier.

G. Immobiliser une personne.

- Respect des règles dans l'utilisation des contentions.
- Position appropriée de la personne et de la contention.
- Reconnaissance exacte des risques liés à l'utilisation des contentions.

H. Faire les interventions nécessaires auprès d'une personne décédée.

- Utilisation appropriée du matériel.
- Reconnaissance exacte de chacune des étapes.

MODULE 5 : RELATION AIDANTE

Code : 254652

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence pour
établir une relation aidante
en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Établir un lien de confiance avec la personne.
- Observer des indicateurs de l'état émotif.
- Adopter une attitude aidante.
- Communiquer avec respect et empathie.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : Information sur les différents aspects des comportements humains

- Se renseigner sur les stades du développement de la personne.
- Se renseigner sur les facteurs qui ont une influence sur le développement de la personne.
- Se renseigner sur les comportements humains à différents stades de la vie.

PHASE 2 : Information sur les caractéristiques de la personne ayant besoin d'aide

- Distinguer la personne aidée et la personne aidante.
- Reconnaître les besoins de la personne.
- Établir des liens entre les notions d'autonomie et de satisfaction des besoins.
- S'informer sur les facteurs qui influent sur l'état émotif de la personne : l'hérédité, l'environnement, les expériences de vie et le stress.
- Reconnaître des états émotifs de la personne.
- Se renseigner sur les différentes réactions émotionnelles entourant une perte significative.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION (suite)

PHASE 3 : Approfondissement des attitudes essentielles à l'établissement d'une relation aidante

- S'engager dans une démarche de connaissance de soi : ses valeurs, ses croyances, ses émotions, sa capacité de tolérance, son ouverture d'esprit, ses besoins satisfaits et non satisfaits, ses ressources, ses réactions au stress, etc.
- Discuter de ses réactions à ses expériences de vie.
- Reconnaître les habiletés nécessaires à l'établissement d'une relation aidante.
- Reconnaître les attitudes à adopter.

PHASE 4 : Évaluation de sa capacité à établir une relation aidante

- Rédiger un rapport faisant état :
 - 1) de ses habiletés et de ses aptitudes à établir une relation aidante;
 - 2) des moyens à prendre pour améliorer sa capacité à établir une relation aidante.
- Discuter de sa capacité à établir une relation aidante.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Utiliser des mises en situation et des jeux de rôles.
- Favoriser la participation optimale de chaque élève aux exercices de groupe et à la rédaction du rapport.
- Favoriser le développement de l'autocritique.
- Fournir l'encadrement nécessaire aux interventions des élèves dans les mises en situation.
- Faire exprimer les élèves au sujet de leurs habiletés personnelles et des attitudes à privilégier.
- Insister sur la qualité des travaux à remettre.
- Aider l'élève à explorer ses motivations.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :**
- Exécute les travaux à l'aide des documents de référence.
 - Recueille de l'information sur les principaux facteurs qui influent sur le développement de la personne.
 - Inscrit correctement les références à la collecte d'information.

- PHASE 2 :**
- Reconnaît les besoins de la personne.
 - Recueille de l'information sur les principaux facteurs qui influent sur l'état émotif de la personne.
 - Distingue des états émotifs.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION (Suite)

- PHASE 3 :**
- Nomme ses propres agents stressants.
 - Rédige un texte témoignant de sa réflexion sur différents aspects de la connaissance de soi.
 - Utilise des techniques de communication verbale et non verbale.
 - Adopte les attitudes aidantes appropriées.
- PHASE 4 :**
- Formule des moyens pour améliorer sa capacité à établir une relation aidante.
 - Produit un rapport d'autoévaluation.

MODULE 6 : PRÉVENTION DE L'INFECTION

Code : 254664

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
prévenir et contenir l'infection
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À l'aide de planches anatomiques, de transparents ou de logiciels d'anatomie et de physiologie.
- À partir d'études de cas et de simulations sur un mannequin ou de jeux de rôles.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Utilisation efficace d'ouvrages de référence.
- Justesse des liens entre l'anatomo-physiologie et les altérations.
- Respect des précautions standards.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Détecter les signes d'inflammation et d'infection.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Reconnaissance exacte des éléments liés aux mécanismes de défense.
- Reconnaissance juste des mécanismes de défense de l'organisme.
- Reconnaissance exacte des facteurs qui diminuent la résistance de l'organisme.
- Association juste d'altérations liées aux mécanismes de défense perturbés.
- Distinction juste des symptômes locaux et des symptômes généraux de l'inflammation et de l'infection.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

B. Préciser des modes de contrôle de l'infection.

- Reconnaissance exacte du processus infectieux.
- Reconnaissance exacte des modes de transmission des agents infectieux.
- Reconnaissance exacte des mesures de prévention.
- Reconnaissance exacte des précautions standards dans la prévention de l'infection.

C. Se laver les mains.

- Liens fondés entre la prévention de l'infection et le lavage des mains.
- Moments opportuns pour le lavage des mains.
- Application correcte de la technique du lavage des mains.

D. Porter des gants.

- Liens fondés entre la prévention des infections et le port des gants.
- Façon correcte d'enfiler des gants stériles.
- Façon correcte de retirer des gants.
- Moments opportuns pour utiliser des gants.

E. Manipuler du matériel contaminé et des liquides corporels.

- Reconnaissance exacte des méthodes visant à réduire les réservoirs d'infection.
- Reconnaissance exacte des risques d'infection liés au travail.

F. Utiliser des agents antimicrobiens.

- Prise en considération des méthodes de contrôle des agents infectieux.
- Reconnaissance exacte du rôle des agents antimicrobiens dans l'interruption de la chaîne d'infection.
- Utilisation correcte d'agents antimicrobiens.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(Suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

G. Changer un pansement.

- Respect des procédés de soins.
- Prise en considération du confort de la personne.
- Reconnaissance juste de l'état de la plaie.
- Reconnaissance juste des méthodes réductrices d'infection.
- Reconnaissance exacte de l'utilisation des prélèvements dans la lutte contre les infections.
- Transmission judicieuse des renseignements liés à l'aspect de la plaie.

H. Utiliser des mesures d'isolement.

- Reconnaissance exacte des mesures d'isolement.
- Respect des règles propres aux mesures d'isolement.

I. Maintenir à jour ses connaissances sur la prévention des infections.

- Information judicieuse sur la nature des infections.
- Reconnaissance judicieuse des moyens permettant de lutter contre la propagation de nouveaux agents infectieux.
- Information judicieuse sur les moyens favorisant le processus normal de réparation de l'organisme.
- Information judicieuse sur les programmes d'immunisation.

MODULE 7 : NUTRITION

Code : 254672

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
assister la personne dans la satisfaction de ses besoins nutritifs
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir d'études de cas et de mises en situation.
- À l'aide des documents de référence sur les principes de base d'une saine alimentation.
- À l'aide d'un tableau sur la valeur nutritive des aliments.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Utilisation efficace des ouvrages de référence.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Expliquer les besoins nutritifs de la personne.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Reconnaissance exacte :
- des sources de nutriments;
 - des produits de dégradation des glucides, des protéines et des lipides;
 - des lieux d'emmagasiner des nutriments;
 - de l'apport des nutriments dans le maintien de la santé;
 - des facteurs qui influent sur les besoins énergétiques;
 - du rôle des nutriments.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

B. Aider la personne à choisir ses aliments.

- Association juste des aliments à chacun des groupes alimentaires.
- Liens fondés entre la valeur nutritive des aliments et les besoins énergétiques.
- Respect des recommandations du *Guide alimentaire canadien*.
- Respect des différents modes d'alimentation.
- Prise en considération de l'aspect socioculturel dans les habitudes alimentaires.
- Reconnaissance exacte des règles de conservation des aliments et de leur valeur nutritive.
- Application judicieuse des principes de base d'une saine alimentation.
- Utilisation judicieuse des sources de motivation pour aider la personne à se nourrir.

C. Relier les diètes à leur objectif thérapeutique.

- Reconnaissance juste des diètes thérapeutiques associées aux problèmes de santé les plus courants.
- Reconnaissance juste des situations requérant une modification de la consistance des aliments.
- Vérification de l'adéquation entre les aliments et les principales diètes thérapeutiques.

D. Collaborer à la prévention de problèmes liés à l'alimentation.

- Reconnaissance exacte des facteurs qui influent sur l'alimentation, l'hydratation et l'absorption.
- Reconnaissance exacte des troubles nutritionnels.
- Dépistage juste des signes de déshydratation et de malnutrition.
- Information pertinente relative aux habitudes alimentaires de la personne.
- Pertinence des renseignements donnés sur une saine alimentation.

MODULE 8 : ASPECTS ÉTHIQUE ET LÉGAL DE LA PROFESSION

Code : 254682

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence pour
se situer au regard des aspects éthique et légal de l'exercice de la profession
en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Connaître les lois et les décrets qui régissent la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.
- Connaître les règles d'éthique et les comportements professionnels.
- Être sensibilisé aux problèmes moraux et religieux soulevés par des interventions d'ordre bioéthique.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : Information sur les documents juridiques relatifs à l'exercice de la profession

- Se renseigner sur les changements amenés par les réformes des services de santé depuis 1970 ainsi que sur les lois qui en découlent.
- Reconnaître les aspects légaux relatifs au personnel infirmier.
- Se renseigner sur des dispositions du Code des professions telles que : les fonctions et responsabilités de l'Office des professions, la constitution des ordres professionnels, les professions d'exercice exclusif, les professions à titre réservé, l'inspection professionnelle et le comité de discipline.
- Se renseigner sur les dispositions des décrets régissant les actes délégués à la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.
- S'informer sur le contenu du Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires, plus particulièrement sur les devoirs et obligations envers le public, la patiente et le patient ainsi que sur la profession.
- Discuter des manquements aux devoirs et aux obligations contenus dans le Code de déontologie ainsi que des conséquences de ceux-ci.

PHASE 2 : Information sur les comportements professionnels

- Se renseigner sur la définition des principaux termes utilisés en déontologie.
- Se renseigner sur les droits de la personne, notamment : le droit au respect, à la

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION (suite)

dignité, à l'autonomie, à l'inviolabilité, à l'information, à la vérité, au consentement éclairé et à la confidentialité.

- Reconnaître les références d'une échelle de valeurs.
- Reconnaître les qualités professionnelles de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires.

PHASE 3 : Réflexions sur des questions d'éthique

- Discuter de questions éthiques telles que l'euthanasie, l'acharnement thérapeutique, le suicide chez la personne âgée et la stérilisation des personnes atteintes d'une déficience intellectuelle.
- Discuter de dilemmes éthiques pouvant se poser à l'infirmière et à l'infirmier auxiliaires : la préservation de la vie et de la mort, le droit à la dissidence, le respect de la dignité de la personne, l'absence de préjudice, le mandat d'inaptitude et le testament de vie.

PHASE 4 : Évaluation de sa capacité à respecter les règles d'éthique et la législation

- Discuter de ses valeurs au regard de l'exercice de la profession.
- Analyser une situation professionnelle présentant un dilemme éthique.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Créer un climat propice à la motivation de l'élève.
- Assurer la disponibilité de la documentation.
- Encourager la discussion et la liberté d'expression.
- Diriger la recherche d'information dans les documents juridiques.
- Apporter des exemples simples pour faciliter la compréhension.
- Privilégier les mises en situation et les études de cas.
- Animer les activités avec diplomatie et respect.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :**
- Participe à la recherche d'information.
 - Fait un examen sérieux des documents.
 - Écoute attentivement les explications.
 - Participe aux discussions.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION *(Suite)*

- PHASE 2 :**
- Complète la recherche d'information.
 - Exprime convenablement sa perception des qualités professionnelles requises chez l'infirmière et l'infirmier auxiliaires.
- PHASE 3 :**
- Participe aux discussions.
 - Fait preuve de respect et d'ouverture d'esprit par rapport à l'opinion d'autrui.
- PHASE 4 :**
- Produit une évaluation de ses valeurs et de ses croyances au regard de l'éthique.
 - Discute de ses valeurs.
 - Produit une analyse d'un dilemme éthique.

MODULE 9 : DÉMARCHE DE RECHERCHE D'EMPLOI

Code : 254691

Durée : 15 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence pour
s'initier à la démarche de recherche d'emploi
en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Connaître les étapes de la recherche d'emploi.
- Rédiger un curriculum vitæ et une lettre de présentation.
- Se préparer à une entrevue de sélection.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : Information sur les méthodes de recherche d'emploi

- Se renseigner sur le processus de recherche d'emploi.
- Reconnaître les ressources utiles à la recherche d'emploi : liste des employeurs par région, offres d'emploi, services spécialisés, ressources professionnelles, ressources personnelles.
- Se renseigner sur les particularités des emplois dans le secteur de la santé et des services sociaux.

PHASE 2 : Rédaction d'un curriculum vitæ et d'une lettre de présentation

- Comparer des modèles de curriculum vitæ et de lettres de présentation.
- Rédiger un curriculum vitæ.
- Rédiger une lettre de présentation.

PHASE 3 : Participation à une entrevue de sélection

- Discuter du déroulement d'une entrevue individuelle.
- Discuter du déroulement d'une entrevue collective.
- Discuter des critères de sélection privilégiés par un employeur.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL SITUATION (*suite*)

PHASE 4 : Évaluation de sa démarche

- Reconnaître ses points forts et les aspects à améliorer lors d'une entrevue de sélection.
- Participer à l'évaluation de la prestation d'autres élèves.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Fournir la documentation aux élèves.
- Stimuler la participation de l'élève.
- Stimuler l'expression individuelle.
- Susciter le sérieux et le respect durant les évaluations de groupe.
- Encourager l'autocritique.
- Organiser les activités de simulation et fournir un soutien aux élèves.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :**
- Recueil de l'information sur les méthodes de recherche d'emploi.
 - Participe activement aux discussions.

- PHASE 2 :**
- Fait un examen sérieux des documents.
 - Choisit un modèle de curriculum vitae et de lettre de présentation.
 - Rédige un curriculum vitae.
 - Rédige une lettre de présentation.

- PHASE 3 :**
- Participe à une simulation d'entrevue individuelle : utilise un langage approprié et manifeste de l'intérêt envers un employeur éventuel.
 - Justifie l'importance des attitudes et des comportements envers un employeur éventuel.

- PHASE 4 :**
- Reconnaît ses points forts et les aspects à améliorer lors d'une entrevue.
 - Accepte la critique de façon positive.
 - Participe à l'évaluation de la prestation des autres élèves.

MODULE 10 : SOINS DE BASE

Code : 254704

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
prodiguer des soins de base des personnes en perte d'autonomie
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- Auprès de personnes nécessitant une assistance dans l'accomplissement de leurs activités de la vie quotidienne.
- À partir du plan de soins.
- À l'aide du matériel approprié.
- Sous surveillance directe ou indirecte, selon les soins.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect du décorum.
- Respect du Code de déontologie et des règles de l'éthique.
- Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.
- Respect des procédés de soins.
- Manifestation d'attitudes favorisant la communication .
- Manifestation de son sens des responsabilités, de son esprit de collaboration et d'autocritique.
- Prise en considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

A. Planifier le travail.

- Prise en considération de l'organisation du travail de l'unité de soins.
- Prise en considération de l'information reçue au moment du rapport.
- Prise en considération des renseignements contenus dans le plan de soins.
- Préparation d'une note de soins précise concernant les activités de la vie quotidienne.
- Souci d'efficacité dans l'organisation du travail.

B. Observer la personne.

- Attention portée aux réactions de la personne.
- Souci du confort de la personne.
- Attention portée à l'effet des soins.
- Vérification attentive des signes précurseurs de plaies de pression.
- Pertinence de l'information retenue au cours des entretiens avec la personne ou la famille.

C. Assister la personne pour ce qui est de l'hygiène, du confort, de l'habillement et de la mobilisation.

- Préparation et utilisation appropriées du matériel.
- Mobilisation et position appropriées de la personne.
- Respect du rythme de la personne.
- Stimulation de l'autonomie de la personne.

D. Assister la personne pour ce qui est de l'alimentation et de l'hydratation.

- Position appropriée de la personne.
- Vérification de la conformité de la diète avec le plan de soins.
- Stimulation de l'autonomie de la personne.
- Utilisation appropriée de moyens pour favoriser l'alimentation et l'hydratation de la personne.
- Respect du rythme de la personne.

E. Assister la personne pour ce qui est de l'élimination.

- Préparation et utilisation appropriées du matériel.
- Stimulation de l'autonomie de la personne.
- Position appropriée de la personne.
- Respect du rythme de la personne.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(Suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

F. Ranger la chambre.

G. Communiquer l'information relative aux soins prodigués.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Mise en place des objets de la personne en vue d'une utilisation fonctionnelle.
- Mise en place sécuritaire du matériel.
- Transmission rapide de tout changement significatif de l'état de la personne.
- Transmission appropriée de l'information concernant les activités de la vie quotidienne.
- Utilisation d'un vocabulaire approprié.

MODULE 11 : PHARMACOTHÉRAPIE

Code : 254714

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **participer à la pharmacothérapie** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À l'aide :
 - d'études de cas et de simulations sur un mannequin ou de jeux de rôles;
 - d'une variété de placebos ou d'illustrations représentant les principales formules pharmaceutiques utilisées.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Utilisation efficace des ouvrages de référence.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Respecter la législation régissant la prescription et l'administration des médicaments.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Reconnaissance juste de l'aspect légal dans la prescription, la préparation et l'administration des médicaments.
- Prise en considération des droits de la personne lors de l'administration de médicaments.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

B. Établir des liens entre la médication et ses effets sur l'organisme.

- Reconnaissance exacte des principales classes de médicaments.
- Reconnaissance exacte de l'action des médicaments sur l'organisme.
- Reconnaissance exacte des réactions indésirables des médicaments sur l'organisme.
- Reconnaissance exacte des facteurs qui influent sur l'action des médicaments.

C. Calculer la dose d'un médicament.

- Interprétation juste des abréviations pharmacologiques.
- Reconnaissance exacte des formes de médicaments.
- Utilisation correcte des rapports et des proportions dans le calcul de la dose d'un médicament.
- Conversions exactes entre les systèmes de mesure.

D. Préparer des médicaments.

- Identification juste des principales voies d'administration des médicaments.
- Reconnaissance exacte des avantages et des désavantages de chacune des voies d'administration des médicaments.
- Vérification correcte du plan de soins ou de l'ordonnance médicale.
- Choix judicieux d'une seringue et d'une aiguille en fonction du médicament à injecter.
- Préparation correcte du médicament.
- Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.
- Respect des mesures de sécurité.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (Suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

E. Administrer des médicaments.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Reconnaissance juste des soins infirmiers associés à l'administration des médicaments.
- Reconnaissance juste des précautions à prendre pour chacune des voies d'administration d'un médicament.
- Respect des mesures d'hygiène et d'asepsie.
- Respect des mesures de sécurité.
- Respect des procédés liés à l'administration du médicament.
- Communication pertinente des renseignements liés à l'administration du médicament.
- Inscription immédiate et précise au dossier.
- Prise en considération des effets de la médication sur la personne.

F. Vérifier la prise de l'automédication.

- Prise en considération des capacités fonctionnelles de la personne.
- Prise en considération des effets de la médication sur la personne.
- Renseignements judicieux donnés à la personne.
- Communication juste des renseignements à l'équipe de soins.

MODULE 12 : SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE

Code : 254723

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
se référer à ses connaissances sur le système musculo-squelettique pour prodiguer des soins
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir d'études de cas et de simulations sur un mannequin ou de jeux de rôles.
- À l'aide de planches anatomiques, de transparents ou de logiciels d'anatomie et de physiologie.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Utilisation efficace d'ouvrages de référence.
- Justesse des liens entre l'anatomo-physiologie et les altérations.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Se représenter l'organisation structurale du corps humain.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Reconnaissance exacte des différents niveaux d'organisation structurale du corps humain.
- Reconnaissance précise des divisions du corps humain.
- Interprétation juste du rôle des systèmes du corps humain dans le maintien de l'homéostasie.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

B. Se représenter les structures anatomiques du système musculo-squelettique.

- Localisation précise des divisions du squelette.
- Localisation précise d'os, d'articulations et de muscles de chacune des régions corporelles.
- Reconnaissance exacte de la composition des os, des articulations et des muscles.

C. Préciser le rôle des éléments constitutifs du système musculo-squelettique.

- Reconnaissance précise du rôle des éléments constitutifs du système.
- Détermination précise des facteurs qui influent sur la réparation de l'os.
- Reconnaissance exacte des interactions du système nerveux et du système endocrinien avec le système musculo-squelettique.

D. Préciser les manifestations cliniques liées à des altérations du système musculo-squelettique.

- Prise en considération du fonctionnement normal du système musculo-squelettique.
- Prise en considération des modifications du squelette selon l'âge.
- Liens fondés entre les manifestations cliniques et les altérations.
- Distinction juste des symptômes objectifs et des symptômes subjectifs.
- Reconnaissance exacte des causes et des facteurs de risque des altérations du système musculo-squelettique.

E. Donner des soins d'assistance liés à des altérations du système musculo-squelettique.

- Prise en considération des signes vitaux.
- Détermination correcte des besoins perturbés.
- Prise en considération des déficits musculo-squelettiques.
- Utilisation judicieuse des positions de confort.
- Lien indiqué entre la diète et l'état de la personne.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (Suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

F. Prodiguer des soins spécifiques liés à des altérations du système musculo-squelettique.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Respect du procédé de soins.
- Vérification correcte des signes neuro-vasculaires.
- Respect des règles d'hygiène.
- Respect des mesures de sécurité.
- Transmission appropriée de renseignements liés aux soins.
- Inscription précise des notes d'observation au dossier.

MODULE 13 : SYSTÈMES NERVEUX ET SENSORIEL

Code : 254734

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
se référer à ses connaissances sur les systèmes nerveux et sensoriel pour prodiguer des soins
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir d'études de cas et de simulations sur un mannequin ou de jeux de rôles.
- À l'aide de planches anatomiques, de transparents ou de logiciels d'anatomie et de physiologie.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Utilisation efficace d'ouvrages de référence.
- Justesse des liens entre l'anatomo-physiologie et les altérations.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Se représenter les structures anatomiques du système nerveux.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Localisation précise des principales structures anatomiques du système nerveux central et du système nerveux périphérique.
- Reconnaissance juste de la composition du tissu nerveux.
- Reconnaissance exacte des divisions fonctionnelles du système nerveux autonome et du système nerveux somatique.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

B. Préciser le rôle des structures anatomiques du système nerveux.

- Association juste du rôle de l'influx nerveux par rapport au fonctionnement du corps humain.
- Reconnaissance exacte du rôle des structures anatomiques du système nerveux central.
- Association juste des structures anatomiques du système nerveux avec les principales fonctions telles la sensibilité, l'intégration et la motricité.
- Reconnaissance juste de certaines aires fonctionnelles du cortex cérébral.
- Reconnaissance exacte des effets des systèmes sympathique et parasympathique sur l'organisme.

C. Se représenter les structures anatomiques du système sensoriel.

- Localisation précise des structures anatomiques du système sensoriel.
- Reconnaissance exacte de la composition de l'œil, de l'oreille, du nez, de la langue, de la peau et de ses annexes.

D. Préciser le rôle des organes du système sensoriel.

- Association juste des organes du système sensoriel avec le système nerveux.
- Association juste des types de récepteurs avec les sensations internes et externes de l'organisme.
- Reconnaissance exacte des mécanismes de perception de la vision, de l'audition, de l'équilibre, de l'olfaction, du goût et des sensations cutanées.

E. Préciser les manifestations cliniques liées à la douleur.

- Reconnaissance juste du mécanisme de perception de la douleur.
- Reconnaissance exacte des facteurs susceptibles de modifier la perception de la douleur.
- Association juste des manifestations cliniques avec les divers types de douleur.
- Utilisation correcte d'une échelle de la perception de la douleur.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (Suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

F. Préciser des manifestations cliniques liées à des altérations des systèmes nerveux et sensoriel.

- Prise en considération du fonctionnement normal des systèmes nerveux et sensoriel.
- Liens fondés entre les manifestations cliniques et les altérations.
- Reconnaissance juste des causes et des facteurs de risque des altérations les plus courantes.
- Reconnaissance juste des principaux déficits neurologiques.
- Distinction juste des symptômes objectifs et des symptômes subjectifs.
- Explication juste du processus de cicatrisation des plaies.

G. Donner des soins d'assistance liés à des altérations des systèmes nerveux et sensoriel.

- Prise en considération des signes vitaux.
- Prise en considération des signes neurologiques.
- Vérification juste de l'état de conscience.
- Reconnaissance exacte des besoins perturbés.
- Reconnaissance juste des mesures de prévention des plaies de pression.
- Adoption judicieuse des positions en présence de déficits neurologiques.
- Lien fondé entre la diète et l'état de la personne.
- Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.
- Respect des mesures de sécurité.
- Transmission juste des renseignements liés aux soins.
- Inscription précise des notes d'observation au dossier.

MODULE 14 : SYSTÈME ENDOCRINIEN

Code : 254742

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
se référer à ses connaissances sur le système endocrinien pour prodiguer des soins
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir d'études de cas et de simulations sur un mannequin ou de jeux de rôles.
- À l'aide de planches anatomiques, de transparents ou de logiciels d'anatomie et de physiologie.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Utilisation efficace d'ouvrages de référence.
- Justesse des liens entre l'anatomo-physiologie et les altérations.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Se représenter les structures anatomiques
du système endocrinien.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Localisation précise des glandes endocrines.
- Localisation précise des organes associés au système endocrinien.
- Reconnaissance exacte de la composition des glandes et des organes du système endocrinien.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- B. Préciser le rôle des hormones dans le fonctionnement du corps humain.

- C. Préciser les manifestations cliniques liées à des altérations du système endocrinien.

- D. Donner des soins d'assistance à la personne diabétique.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Reconnaissance exacte des caractéristiques d'une hormone.
- Association juste des hormones avec leurs glandes sécrétrices respectives.
- Reconnaissance exacte de la régulation des sécrétions hormonales.
- Reconnaissance exacte des facteurs qui influent sur la sécrétion hormonale.
- Reconnaissance exacte des interactions des hormones avec le système nerveux.

- Prise en considération du fonctionnement normal du système endocrinien.
- Liens fondés entre les manifestations cliniques et les altérations.
- Distinction juste des symptômes objectifs et des symptômes subjectifs.
- Reconnaissance exacte des causes et des facteurs de risque des altérations du système endocrinien.
- Reconnaissance exacte des manifestations liées au diabète.

- Prise en considération des signes vitaux.
- Vérification précise de la masse corporelle.
- Reconnaissance exacte des besoins perturbés.
- Utilisation judicieuse des positions de confort.
- Lien fondé entre la diète et l'état de la personne.
- Choix approprié des soins d'assistance à la personne diabétique.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (Suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

E. Prodiguer des soins spécifiques à la personne diabétique.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Respect du procédé lié à la préparation d'une injection sous-cutanée d'insuline.
- Respect des mesures d'hygiène et d'asepsie.
- Respect des mesures de sécurité.
- Administration correcte de l'injection sous-cutanée d'insuline.
- Reconnaissance exacte des facteurs qui font varier le résultat de la glycémie.
- Comparaison juste du résultat de la glycémie avec la valeur normale.
- Transmission appropriée des renseignements liés au contrôle du diabète.
- Inscription précise des notes d'observation au dossier.

MODULE 15 : SYSTÈME CARDIO-VASCULAIRE

Code : 254752

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
se référer à ses connaissances sur le système cardio-vasculaire pour prodiguer des soins
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir d'études de cas et de simulations sur un mannequin ou de jeux de rôles.
- À l'aide de planches anatomiques, de transparents ou de logiciels d'anatomie et de physiologie.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Utilisation efficace d'ouvrages de référence.
- Justesse des liens entre l'anatomo-physiologie et les altérations.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Se représenter les structures anatomiques
du cœur et de ses vaisseaux.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Localisation précise des structures du cœur et de ses vaisseaux.
- Reconnaissance exacte de la composition des structures du cœur.
- Reconnaissance exacte des vaisseaux qui assurent la circulation coronarienne.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|---|--|
| B. Préciser le rôle du cœur et de ses structures anatomiques. | <ul style="list-style-type: none"> — Définition précise du rôle des structures du cœur et de ses vaisseaux. — Reconnaissance exacte des phases de la révolution cardiaque. — Reconnaissance précise du rôle du système de conduction intrinsèque du cœur. — Reconnaissance exacte du mécanisme de contrôle du système cardio-vasculaire par le système nerveux. — Reconnaissance exacte des facteurs qui influent sur la fréquence cardiaque. |
| C. Se représenter les structures anatomiques du système circulatoire. | <ul style="list-style-type: none"> — Localisation précise des principales artères et veines de l'organisme. — Reconnaissance juste de l'anatomie et de l'histologie des artères, des veines et des capillaires. |
| D. Préciser le rôle des structures anatomiques du système circulatoire. | <ul style="list-style-type: none"> — Association juste des structures anatomiques avec les mécanismes de la circulation pulmonaire et systémique. — Association juste des différents types de réseaux avec leur fonction respective. — Reconnaissance juste des facteurs qui influent sur la tension artérielle. — Reconnaissance juste des facteurs qui agissent sur le retour veineux. |
| E. Préciser le rôle des éléments constitutifs du sang. | <ul style="list-style-type: none"> — Reconnaissance juste de la composition des éléments figurés et du plasma. — Association correcte des éléments constitutifs du sang avec les mécanismes de protection, de transport et de régulation de l'organisme. — Reconnaissance exacte des étapes d'une hémostase. — Reconnaissance exacte des facteurs qui exercent une influence sur la coagulation. |

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (Suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

F. Préciser les manifestations cliniques liées à des altérations du système cardio-vasculaire.

- Prise en considération du fonctionnement normal du système cardio-vasculaire.
- Liens fondés entre les manifestations cliniques et les altérations.
- Distinction juste des symptômes objectifs et des symptômes subjectifs.
- Reconnaissance exacte des causes et des facteurs de risque des altérations.

G. Donner des soins d'assistance liés à des altérations du système cardio-vasculaire.

- Prise en considération des signes vitaux.
- Reconnaissance juste des besoins perturbés.
- Intervention appropriée lors d'une douleur rétrosternale.
- Vérification précise de la masse corporelle.
- Utilisation judicieuse des positions de confort.
- Lien indiqué entre la diète et l'état de la personne.
- Choix judicieux de soins d'assistance à la personne.

H. Prodiguer des soins spécifiques liés à des altérations du système cardio-vasculaire.

- Respect des procédés de soins.
- Vérification précise de l'hypotension orthostatique.
- Transmission appropriée des renseignements liés aux soins.
- Inscription précise des notes d'observation au dossier.

MODULE 16 : SYSTÈME RESPIRATOIRE

Code : 254762

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
se référer à ses connaissances sur le système respiratoire pour prodiguer des soins
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir d'études de cas et de simulations sur un mannequin ou de jeux de rôles.
- À l'aide de planches anatomiques, de transparents ou de logiciels d'anatomie et de physiologie.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Utilisation efficace d'ouvrages de référence.
- Justesse des liens entre l'anatomo-physiologie et les altérations.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Se représenter les structures anatomiques du système respiratoire.
- B. Préciser le rôle des organes du système respiratoire.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Localisation précise des structures du système respiratoire.
- Reconnaissance juste de la composition des organes du système respiratoire.
- Association exacte des organes du système respiratoire avec leur rôle respectif.
- Reconnaissance juste des mécanismes physiologiques de la respiration.
- Reconnaissance exacte des facteurs qui influent sur la régulation de la respiration.
- Reconnaissance exacte des interactions des systèmes nerveux et cardio-vasculaire avec le système respiratoire.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

C. Préciser les manifestations cliniques liées à des altérations du système respiratoire.

- Prise en considération du fonctionnement normal du système respiratoire.
- Liens fondés entre les manifestations cliniques et les altérations.
- Reconnaissance exacte des types de respiration.
- Distinction juste des symptômes objectifs et des symptômes subjectifs.
- Reconnaissance exacte des causes et des facteurs de risque des altérations du système respiratoire.
- Reconnaissance juste des effets du tabagisme.

D. Donner des soins d'assistance liés à des altérations du système respiratoire.

- Prise en considération des signes vitaux.
- Reconnaissance exacte des besoins perturbés.
- Utilisation judicieuse des positions de confort.
- Lien indiqué entre la diète et l'état de la personne.
- Choix judicieux des soins d'assistance.

E. Prodiger des soins spécifiques liés à des altérations du système respiratoire.

- Respect des procédés de soins.
- Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.
- Respect des mesures de sécurité.
- Transmission appropriée des renseignements liés aux soins.
- Inscription précise des notes d'observation au dossier.

MODULE 17 : SYSTÈME DIGESTIF

Code : 254774

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
se référer à ses connaissances sur le système digestif pour prodiguer des soins
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir d'études de cas et de simulations sur un mannequin ou de jeux de rôles.
- À l'aide de planches anatomiques, de transparents ou de logiciels d'anatomie et de physiologie.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Utilisation efficace d'ouvrages de référence.
- Justesse des liens entre l'anatomo-physiologie et les altérations.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Se représenter les structures anatomiques
du système digestif.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Localisation précise des organes du système digestif.
- Reconnaissance exacte de la composition des organes du système digestif.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

B. Préciser le rôle des organes du système digestif.

- Reconnaissance juste des processus mécaniques et chimiques qui assurent la digestion.
- Association juste des organes du système digestif avec les phases du métabolisme.
- Association juste des organes et des sucs digestifs avec leur rôle respectif.
- Reconnaissance exacte des interactions des systèmes nerveux et endocrinien sur le fonctionnement digestif.
- Reconnaissance exacte des facteurs qui agissent sur le système digestif.

C. Préciser les manifestations cliniques liées à des altérations du système digestif.

- Prise en considération du fonctionnement normal du système digestif.
- Liens fondés entre les manifestations cliniques et les altérations.
- Reconnaissance exacte des causes et des facteurs de risque des altérations les plus courantes.
- Distinction juste des symptômes objectifs et des symptômes subjectifs.

D. Donner des soins d'assistance liés à des altérations du système digestif.

- Prise en considération des signes vitaux.
- Reconnaissance exacte des besoins perturbés.
- Vérification appropriée des signes de déshydratation.
- Vérification précise de la masse corporelle.
- Choix judicieux des soins d'assistance.
- Lien indiqué entre la diète et l'état de la personne.
- Renseignements judicieux liés à la prévention de la constipation.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (Suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

E. Prodiguer des soins spécifiques liés à des altérations du système digestif.

- Respect des procédés de soins.
- Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.
- Respect des mesures de sécurité.
- Transmission appropriée des renseignements liés aux soins.
- Inscription précise des notes d'observation au dossier.

F. Prodiguer des soins préopératoires et postopératoires.

- Transmission appropriée des renseignements liés à la préparation physique et psychologique.
- Application rigoureuse des procédés de soins préopératoires et postopératoires.
- Utilisation appropriée du matériel.

MODULE 18 : SYSTÈMES URINAIRE ET REPRODUCTEURS

Code : 254784

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
se référer à ses connaissances sur les systèmes urinaire et reproducteurs pour prodiguer des soins
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir d'études de cas et de simulations sur un mannequin ou de jeux de rôles.
- À l'aide de planches anatomiques, de transparents ou de logiciels d'anatomie et de physiologie.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Utilisation efficace d'ouvrages de référence.
- Justesse des liens entre l'anatomo-physiologie et les altérations.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Se représenter les structures anatomiques du système urinaire.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Localisation précise des organes du système urinaire.
- Reconnaissance exacte de la composition des organes du système urinaire.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

B. Préciser le rôle des organes du système urinaire.

- Association pertinente des organes du système urinaire avec les phases de la production d'urine.
- Reconnaissance exacte de la composition de l'urine.
- Reconnaissance exacte des facteurs qui font varier la concentration et le volume urinaires.
- Reconnaissance exacte des interactions des systèmes endocrinien, cardio-vasculaire et nerveux avec le fonctionnement du système urinaire.

C. Se représenter les structures anatomiques des systèmes reproducteurs féminin et masculin.

- Localisation précise des organes des systèmes reproducteurs féminin et masculin.
- Reconnaissance exacte de la composition des organes des systèmes reproducteurs féminin et masculin.

D. Préciser le rôle des organes des systèmes reproducteurs féminin et masculin.

- Association juste des organes avec leur rôle respectif.
- Reconnaissance juste des facteurs qui influent sur le fonctionnement des systèmes reproducteurs féminin et masculin.
- Reconnaissance exacte des interactions du système endocrinien avec les systèmes reproducteurs féminin et masculin.
- Reconnaissance exacte des facteurs qui exercent une influence sur la sexualité.

E. Préciser les manifestations cliniques liées à des altérations des systèmes urinaire et reproducteurs.

- Prise en considération du fonctionnement normal des systèmes urinaire et reproducteurs.
- Liens fondés entre les manifestations cliniques et les altérations.
- Distinction juste des symptômes objectifs et des symptômes subjectifs.
- Reconnaissance juste des causes et des facteurs de risque des altérations des systèmes urinaire et reproducteurs.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (Suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

F. Donner des soins d'assistance liés à des altérations des systèmes urinaire et reproducteurs.

G. Prodiger des soins spécifiques liés à des altérations du système urinaire.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Prise en considération des signes vitaux.
 - Respect des procédés de soins liés à la rééducation vésicale.
 - Reconnaissance exacte des besoins perturbés.
 - Vérification précise de la masse corporelle.
 - Lien indiqué entre la diète et l'état de la personne.
 - Choix judicieux des soins d'assistance.
-
- Respect des procédés de soins.
 - Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.
 - Respect des mesures de sécurité.
 - Transmission appropriée des renseignements liés aux soins.
 - Inscription précise des notes d'observation au dossier.

MODULE 19 : SOINS SPÉCIFIQUES

Code : 254795

Durée : 75 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
prodiguer des soins spécifiques
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- Au près de personnes atteintes de différentes maladies.
- À partir d'un plan de soins.
- À l'aide du matériel approprié.
- Sous surveillance directe ou indirecte, selon les soins.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect du protocole de soins.
- Respect du Code de déontologie et des règles de l'éthique.
- Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.
- Respect et écoute des personnes et de leur famille.
- Manifestation de son sens des responsabilités, de son esprit de collaboration et de sa capacité d'autocritique.
- Manifestation du sens de l'observation et initiative.
- Capacité d'adaptation à différentes situations.
- Adoption d'attitudes favorisant une communication appropriée.
- Considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne.
- Utilisation de la terminologie appropriée.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

A. Planifier le travail.

- Prise en considération de l'organisation du travail de l'unité de soins.
- Prise en considération de l'information reçue au moment du rapport.
- Prise en considération appropriée de l'information contenue dans le dossier et dans le plan de soins.
- Inscription complète des données dans la note de soins.
- Établissement des priorités en fonction de l'état et des besoins de la personne.

B. Déceler les manifestations cliniques liées à différents besoins perturbés.

- Prise en considération juste des signes vitaux.
- Observation attentive de la fonction respiratoire.
- Attention portée à la capacité de la personne à s'alimenter, à s'hydrater et à se mouvoir.
- Observation de l'élimination vésicale et intestinale.
- Attention portée à l'intégrité de la peau et des muqueuses.
- Observation appropriée des signes d'inconfort et de douleur.
- Pertinence de l'information retenue au cours des entretiens avec la personne ou la famille.

C. Dispenser des soins d'assistance et des soins spécifiques.

- Vérification appropriée de la conformité des soins avec le plan de soins ou de l'ordonnance, s'il y a lieu.
- Respect des procédés de soins.
- Pertinence des renseignements fournis à la personne.
- Choix judicieux des soins d'assistance.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (Suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

D. Administrer des médicaments.

- Vérification attentive des données de la carte
fiche avec le médicament.
- Justesse de la préparation du médicament.
- Soins infirmiers adaptés à l'administration du
médicament.
- Vérification appropriée de l'identité de la
personne.
- Pertinence des renseignements fournis à la
personne concernant l'effet du médicament.
- Précautions requises dans la manipulation du
matériel.
- Inscription immédiate et juste au dossier du
médicament donné.
- Surveillance appropriée des effets consécutifs à
l'administration du médicament.

E. Communiquer l'information relative aux
soins prodigués.

- Communication rapide de tout changement
révélateur de l'état de la personne.
- Inscription précise des soins et des observations
au dossier.
- Prise en considération de l'aspect légal de la
rédaction des notes d'observation au dossier.
- Transmission judicieuse, à la fin du quart de
travail, de l'information concernant l'état de la
personne.

MODULE 20 : APPROCHE EN SOINS PALLIATIFS

Code : 254632

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence pour
utiliser une approche en soins palliatifs
en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Communiquer avec la personne.
- Manifester de la compassion.
- Soulager la douleur totale.
- Collaborer avec l'équipe interdisciplinaire.
- Soutenir la famille.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : Information sur l'approche palliative

- Se renseigner sur la définition et la philosophie des soins palliatifs.
- Se renseigner sur les effets de la phase terminale sur la personne et sa famille.
- Se renseigner sur les besoins de la personne mourante et de sa famille.
- Reconnaître les altérations des différents systèmes de la personne en phase terminale.
- Reconnaître les manifestations physiologiques de l'agonie.
- S'informer sur les procédés de soins.
- S'informer sur les moyens de soulager la douleur totale.
- Reconnaître les phases du processus de deuil.
- Se renseigner sur les facteurs qui interviennent dans la résolution d'un deuil : la perception, les mécanismes d'adaptation, la qualité du réseau social, la stabilité familiale et les circonstances du décès.
- Reconnaître les rites mortuaires.

PHASE 2 : Engagement dans la démarche palliative

- Considérer des moyens de satisfaire les besoins de la personne et de répondre à ses désirs.
- Situer le rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires au sein de l'équipe multidisciplinaire.
- Se renseigner sur les habiletés relationnelles à développer pour soutenir la personne mourante et sa famille.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION (suite)

PHASE 3 : Évaluation de son apprivoisement à la démarche palliative

- Reconnaître ses réactions par rapport à la mort.
- Évaluer ses aptitudes au regard de l'approche palliative.
- Rédiger un rapport faisant état :
 - de ses forces et de ses limites au regard de son rôle de soignante ou de soignant;
 - de ses habiletés relationnelles dans une approche palliative;
 - des moyens pouvant l'aider dans son évolution.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Créer un climat de confiance, d'ouverture, d'accueil et de respect mutuel qui profite aux participantes et aux participants.
- Valoriser les apports de chaque personne au cours des discussions en groupe.
- Animer les discussions de groupe et compléter l'information, s'il y a lieu.
- Fournir le soutien et l'encadrement nécessaires à l'autoévaluation des apprentissages.
- Préparer des grilles destinées à faciliter l'autoévaluation de l'élève.
- S'assurer de la rédaction régulière du journal de bord.
- Encourager la qualité de l'expression écrite.
- Fournir le soutien et l'encadrement nécessaires à l'autoanalyse de ses réactions dans diverses situations.
- Organiser des rencontres avec des personnes-ressources en approche palliative.
- Utiliser des exercices, des simulations et des jeux de rôles pour intégrer l'approche palliative.
- Prévoir la durée de chacune des activités et s'y limiter.
- S'assurer de la disponibilité du matériel didactique nécessaire à l'organisation des activités.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :**
- Recueil des données sur l'approche palliative.
 - Exprime son opinion :
 - sur la philosophie des soins palliatifs;
 - sur le processus de deuil;
 - sur les besoins de la personne mourante;
 - sur le soulagement de la douleur;
 - sur les rites mortuaires.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION *(Suite)*

- PHASE 2 :**
- Suggère des moyens pour assurer le confort de la personne.
 - Exprime son opinion sur le rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires.
 - Exprime son opinion sur ses habiletés relationnelles dans son rôle de soignante ou de soignant.
- PHASE 3 :**
- Rédige un journal de bord décrivant ses réactions par rapport à la mort.
 - Rédige un rapport.

MODULE 21 : DÉFICITS COGNITIFS

Code : 254613

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
intervenir auprès de personnes atteintes de déficits cognitifs
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir d'études de cas et de mises en situation.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Utilisation efficace d'ouvrages de référence.
- Prise en considération de la dimension éthique.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Expliquer le processus normal du vieillissement.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Reconnaissance juste des conséquences socioculturelles du vieillissement.
- Reconnaissance exacte des modifications biologiques liées au vieillissement.
- Reconnaissance juste des modifications des fonctions cognitives et affectives liées au processus de vieillissement.
- Reconnaissance exacte des relations entre les besoins de la personne et le processus du vieillissement.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

B. Préciser des manifestations cliniques liées aux démences.

- Reconnaissance exacte des caractéristiques des principales démences.
- Reconnaissance juste des causes et des facteurs de risque de démences.
- Reconnaissance juste des facteurs qui influent sur le comportement de la personne atteinte de déficits cognitifs.

C. Soutenir la personne atteinte de déficits cognitifs.

- Reconnaissance juste des capacités fonctionnelles de la personne.
- Reconnaissance juste de mesures pour maintenir l'autonomie de la personne.
- Reconnaissance juste de moyens de stimulation de la personne atteinte de déficits cognitifs.
- Relation aidante appropriée avec la personne présentant des déficits cognitifs.

D. Intervenir en présence de comportements perturbateurs.

- Reconnaissance juste de comportements perturbateurs.
- Reconnaissance exacte des facteurs susceptibles de provoquer un comportement perturbateur.
- Reconnaissance exacte de moyens réducteurs de l'effet des comportements perturbateurs.
- Prise en considération de l'histoire de vie de la personne, du rôle de sa famille et de son entourage.
- Prise en considération des droits de la personne.
- Collaboration étroite avec la personne, sa famille et l'équipe de soins.

MODULE 22 : PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE

Code : 254663

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
intervenir auprès de personnes souffrant de problèmes de santé mentale
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir d'études de cas et de mises en situation.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Utilisation efficace d'ouvrages de référence.
- Établissement de liens entre différentes approches en santé mentale et la déontologie.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Définir la santé mentale.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation exacte de la définition actuelle du concept de santé mentale.
- Reconnaissance exacte :
 - des critères déterminants de la santé mentale;
 - des facteurs qui influencent la santé mentale.
- Liens connus entre la santé mentale et la dynamique familiale.
- Reconnaissance précise du rôle des différents intervenants en santé mentale.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

B. Reconnaître des manifestations de l'anxiété.

- Différenciation exacte des manifestations de l'anxiété.
- Reconnaissance juste des difficultés d'adaptation comme sources d'anxiété.
- Reconnaissance exacte des principaux mécanismes de défense.
- Reconnaissance exacte des stratégies utilisées pour diminuer son anxiété.

C. Préciser les manifestations liées à des problèmes de santé mentale.

- Prise en considération de la prévalence des problèmes de santé mentale au Québec.
- Reconnaissance exacte des signes de détresse psychologique.
- Reconnaissance exacte des manifestations liées aux troubles du comportement, de l'humeur et de la personnalité.

D. Préciser différents moyens d'intervention auprès des personnes présentant des problèmes de santé mentale.

- Reconnaissance juste des effets des médicaments.
- Association exacte de facteurs comportementaux, affectifs, spirituels et socioculturels avec des réactions à la maladie.
- Reconnaissance exacte des conséquences de la maladie sur la personne et son environnement.
- Assistance appropriée à l'accomplissement des activités de la vie quotidienne.
- Démarche appropriée pour intégrer la personne aux activités du milieu.
- Reconnaissance juste des règles de conduite et de sécurité appropriées au milieu.
- Reconnaissance exacte des habiletés relationnelles nécessaires à l'intervention.
- Prise de conscience de ses réactions par rapport à la personne présentant des problèmes de santé mentale.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (Suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

E. Préciser les modes d'intervention lors d'une situation de crise.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Reconnaissance juste des signes avant-coureurs.
- Reconnaissance juste des comportements à risque, des signes de violence et de l'état suicidaire.
- Reconnaissance juste de moyens pour prévenir une crise.
- Reconnaissance juste du rôle des différents intervenants associés à la violence conjugale et à la prévention du suicide.

MODULE 23 : SOINS EN GÉRONTO-GÉRIATRIE

Code : 254628

Durée : 120 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
prodiguer des soins à des personnes en géronto-gériatrie
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- Auprès de personnes en perte d'autonomie.
- À partir du plan de soins.
- À l'aide du matériel approprié.
- Sous surveillance directe ou indirecte, selon les soins.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect du décorum.
- Respect du Code de déontologie et des règles de l'éthique.
- Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.
- Sens des responsabilités, esprit de collaboration et autocritique.
- Manifestation de sa capacité de jugement et d'ouverture d'esprit.
- Manifestation du sens de l'observation et initiative.
- Souci d'améliorer le bien-être de la personne.
- Respect et écoute des personnes et de leur famille.
- Capacité d'adaptation à différentes situations.
- Attitude compatissante et rassurante envers la personne et sa famille.
- Communication empathique avec la personne et sa famille.
- Considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne.
- Utilisation de la terminologie appropriée.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

A. Planifier le travail.

- Reconnaissance précise de l'organisation du travail de l'unité de soins.
- Prise en considération de l'information reçue à l'occasion du rapport.
- Prise en considération de l'information contenue dans le plan de soins et le dossier.
- Préparation complète de la note de soins.
- Établissement judicieux des priorités de soins.

B. Observer l'état de la personne.

- Observation attentive des capacités fonctionnelles et des besoins de la personne.
- Observation attentive des manifestations de l'état émotif de la personne.
- Attention portée à l'effet de la médication.
- Attention portée à l'état de la peau.
- Prise en considération de l'information reçue de la personne ou de la famille.
- Détermination des facteurs de l'environnement pouvant influencer sur le comportement de la personne.

C. Choisir des stratégies d'intervention appropriées en présence de déficits cognitifs.

- Prise en considération des comportements perturbateurs de la personne.
- Prise en considération de l'état émotif de la personne.
- Établissement approprié d'une relation aidante avec la personne.
- Respect du rythme de la personne.
- Reconnaissance appropriée des moyens qui permettent de diminuer les stimulations sensorielles pouvant perturber la personne.
- Reconnaissance judicieuse de moyens favorisant l'orientation spatiotemporelle.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (Suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

D. Soutenir la personne mourante et sa famille.

- Respect des besoins de la personne et disponibilité.
- Prise en considération des manifestations cliniques liées à la douleur.
- Soins d'assistance appropriés pour favoriser le confort.
- Utilisation judicieuse de la médication.

E. Dispenser les soins d'assistance et des soins adaptés.

- Respect des procédés de soins.
- Soins d'assistance appropriés aux activités de la vie quotidienne.
- Respect du rythme et des capacités fonctionnelles de la personne.
- Vérification appropriée de la conformité des soins avec les exigences de l'ordonnance, s'il y a lieu.
- Soins en fonction des besoins.
- Renseignements pertinents donnés à la personne.

F. Communiquer l'information relative à l'état de la personne.

- Pertinence et précision des données concernant les activités de la vie quotidienne.
- Transmission précise des renseignements relatifs aux manifestations des déficits cognitifs.
- Transmission judicieuse des renseignements relatifs à l'effet des soins sur l'état de la personne.
- Rédaction concise et précise des notes d'observation au dossier.
- Prise en considération de l'aspect légal de la rédaction des notes au dossier.

MODULE 24 : SOINS AUPRÈS DE PERSONNES SOUFFRANT DE PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE

Code : 254816

Durée : 90 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence pour
prodiguer des soins à des personnes souffrant de problèmes de santé mentale
en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- S'intégrer à l'équipe de travail d'une unité de psychiatrie ou de psychogériatrie.
- Observer des manifestations de problèmes de santé mentale.
- Reconnaître des manifestations d'anxiété.
- Utiliser des moyens d'intervention auprès des personnes qui souffrent de problèmes de santé mentale.
- Participer aux soins dans une unité de psychiatrie ou de psychogériatrie.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : Information sur le milieu psychiatrique ou psychogériatrique

- Prendre connaissance du mode d'organisation de l'unité de soins en psychiatrie ou en psychogériatrie.
- Prendre connaissance des caractéristiques des personnes souffrant de problèmes de santé mentale.
- S'informer sur les principales méthodes de traitement.
- Se renseigner sur la pharmacothérapie utilisée.
- Prendre connaissance des aspects éthique et légal des soins en psychiatrie ou en psychogériatrie.
- Utiliser des ouvrages de référence sur les procédés de soins.
- Discuter de ses impressions et de ses inquiétudes par rapport au milieu.

PHASE 2 : Engagement graduel dans la prestation des soins

- Prendre contact avec l'équipe soignante et les personnes de l'unité.
- Prendre connaissance du rapport du quart de travail précédent.
- Préparer une note de soins.
- Se renseigner sur la dynamique familiale ou le milieu de vie de la personne.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION (suite)

- Observer le comportement de la personne durant les activités de la vie quotidienne, ainsi que les activités récréatives et thérapeutiques, s'il y a lieu.
- Observer les réactions de la personne en présence de sa famille, s'il y a lieu.
- Discuter avec la personne des moyens à prendre pour satisfaire ses besoins.
- Intervenir selon le plan de soins.
- Encourager la participation de la personne dans l'accomplissement de ses activités de soins et dans les activités sociales de l'unité.
- Noter ses observations au regard de l'état émotif et du comportement de la personne.
- Participer aux activités de l'unité et aux rencontres de l'équipe multidisciplinaire.

PHASE 3 : Évaluation de sa démarche d'apprentissage

- Discuter des expériences acquises au sein de l'unité.
- Évaluer sa capacité de communication avec la personne.
- Reconnaître des moyens pour développer une relation aidante.
- Reconnaître des moyens pour développer son sens d'observation.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Collaborer avec l'équipe soignante.
- Assurer la supervision directe des stagiaires.
- Créer un climat de confiance.
- Favoriser le développement de la capacité d'autocritique chez les stagiaires.
- Créer des conditions favorables à l'enrichissement des relations professionnelles.
- Inciter les stagiaires à s'exprimer par rapport à l'expérience vécue.
- Rappeler les habiletés nécessaires à l'établissement d'une relation aidante ainsi que les attitudes à adopter.
- Insister sur la clarté du contenu des travaux à remettre.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :**
- Décrit ses perceptions du fonctionnement et des personnes de l'unité.
 - Exprime ses réactions et ses sentiments au regard du milieu.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION (Suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- PHASE 2 :**
- Rédige sa note de soins.
 - Rapporte ses observations sur les réactions comportementales, les sentiments exprimés et la participation des personnes aux activités.
 - Prend l'initiative d'entrer en communication avec les personnes de l'unité.
 - Prodigue des soins.
 - Participe aux activités de l'unité.
 - Signale une interaction avec la personne.
 - Décrit :
 - la situation (lieu et contexte);
 - l'expression verbale et non verbale de la personne;
 - sa perception de l'état émotif de la personne;
 - les sentiments exprimés par la personne;
 - son intervention (attitude adoptée et techniques de communication utilisées).
- PHASE 3 :**
- Rédige un journal de bord présentant l'évolution dans :
 - ses préjugés et ses sentiments;
 - ses réactions verbales et non verbales;
 - ses réactions comportementales;
 - son rôle dans les soins et les activités.
 - Rédige un rapport présentant :
 - ses forces et ses limites dans sa capacité de communiquer;
 - des stratégies à adopter pour s'améliorer.

MODULE 25 : SOINS EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

Code : 254806

Durée : 90 h

Code : 254808

Durée : 120 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
prodiguer des soins à des personnes en réadaptation physique
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- Auprès de personnes en processus de réadaptation physique.
- À l'aide du matériel nécessaire à la réadaptation.
- À partir du plan de soins.
- Sous surveillance directe ou indirecte, selon les soins.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect du décorum.
- Respect du Code de déontologie et des règles de l'éthique.
- Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.
- Respect des procédés de soins établis.
- Manifestation d'empathie envers la personne et sa famille.
- Sens des responsabilités, jugement, esprit de collaboration et autocritique.
- Manifestation d'autonomie et d'initiative.
- Sens de l'observation.
- Capacité à faire face aux imprévus.
- Souci d'améliorer l'état de la personne et préoccupation de son bien-être.
- Prise en considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne.
- Utilisation de la terminologie appropriée.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION (suite)

A. Planifier le travail.

- Reconnaissance précise de l'organisation du travail de l'unité de soins.
- Préparation complète d'une note de soins journalière.
- Inscription de l'information appropriée du rapport sur la note de soins.
- Prise en considération des données du plan de soins et de l'horaire des traitements de réadaptation.
- Établissement judicieux des priorités de soins.

B. Observer l'état de la personne.

- Reconnaissance juste des manifestations cliniques liées aux déficits neurologiques et musculo-squelettiques.
- Observation pertinente des limitations et des adaptations dans l'accomplissement des activités de la vie quotidienne.
- Reconnaissance juste de l'effet des limitations sur l'état émotif de la personne.

C. Apporter un soutien moral à la personne.

- Écoute attentive de l'expression des besoins de la personne.
- Manifestation d'un intérêt par rapport à la progression de la personne durant les activités.
- Respect des capacités fonctionnelles de la personne.
- Attitude appropriée selon l'état émotif de la personne.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION (Suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

D. Dispenser des soins d'assistance liés à la réadaptation physique.

- Utilisation appropriée du matériel pour la mobilisation de la personne.
- Assistance appropriée dans l'accomplissement des activités de la vie quotidienne.
- Communication claire et précise des renseignements liés aux soins.
- Respect du rythme de la personne.
- Rangement approprié des objets pour favoriser l'autonomie de la personne.
- Assistance appropriée lors des exercices musculaires.
- Utilisation judicieuse de moyens permettant de prévenir les complications possibles.
- Soins prodigués selon la planification de la note de soins.

E. Communiquer l'information relative à l'état de la personne.

- Transmission rapide de tout changement marquant de l'état de la personne.
- Rédaction concise et précise des notes d'observation au dossier.
- Prise en considération de l'aspect légal de la rédaction des notes d'observation au dossier.

F. Collaborer aux réunions de l'équipe interdisciplinaire.

- Pertinence et précision des observations concernant les activités de la vie quotidienne.
- Collaboration à la mise à jour du plan de soins.
- Collaboration à l'application du plan de soins.

MODULE 26 : SOINS EN MÉDECINE

Code : 254828

Durée : 120 h

Code : 254829

Durée : 150 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
prodiguer des soins dans une unité de médecine
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- Auprès d'adultes atteints de différentes maladies.
- À partir du plan de soins.
- À l'aide du matériel nécessaire.
- Sous surveillance directe ou indirecte, selon les soins.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect du décorum.
- Respect du Code de déontologie et de l'éthique.
- Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.
- Sens des responsabilités, jugement, esprit de collaboration et capacité d'autocritique.
- Respect et écoute des personnes et de leur famille.
- Souci d'améliorer le bien-être de la personne.
- Capacité d'adaptation à différentes situations.
- Manifestation d'autonomie et d'initiative.
- Sens de l'observation.
- Considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne.
- Utilisation de la terminologie appropriée.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

A. Planifier le travail.

- Reconnaissance précise de l'organisation du travail de l'unité de soins.
- Prise en considération de l'information reçue lors du rapport.
- Prise en considération de l'information contenue dans le plan de soins et dans le dossier.
- Préparation complète de la note de soins.
- Établissement judicieux des priorités de soins.

B. Observer l'état de la personne.

- Observation judicieuse des manifestations cliniques en fonction des altérations.
- Interprétation juste des signes vitaux.
- Attention portée à l'effet de la médication.
- Observation attentive de l'état émotif de la personne par rapport à sa maladie.
- Reconnaissance précise de l'effet des soins.
- Prise en considération de l'information reçue de la personne ou de sa famille.

C. Apporter un soutien à la personne.

- Écoute attentive des besoins.
- Choix judicieux des soins d'assistance.
- Communication claire et précise des renseignements liés aux soins.
- Application appropriée des soins palliatifs.
- Assistance appropriée au moment de l'admission et du départ.

D. Dispenser des soins spécifiques.

- Vérification appropriée de la conformité des soins avec le plan de soins ou l'ordonnance, s'il y a lieu.
- Respect des procédés de soins.
- Soins adaptés au besoin perturbé.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (Suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

E. Communiquer l'information relative à l'état de la personne.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Transmission rapide de tout changement marquant de l'état de la personne.
- Rédaction concise et précise des notes d'observation au dossier.
- Prise en considération de l'aspect légal de la rédaction des notes d'observation au dossier.
- Collaboration aux réunions de l'équipe de soins.
- Transmission judicieuse, à la fin du quart de travail, de l'information concernant l'état de la personne.

MODULE 27 : SOINS PRÉOPÉRATOIRES ET POSTOPÉRATOIRES

Code : 254836

Durée : 90 h

Code : 254838

Durée : 120 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
prodiguer des soins préopératoires et postopératoires à des adultes
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- Auprès de personnes nécessitant des soins préopératoires et postopératoires.
- À partir du plan de soins.
- A l'aide du matériel approprié.
- Sous surveillance directe ou indirecte, selon les soins.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect du décorum.
- Respect du Code de déontologie et de l'éthique.
- Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.
- Respect des procédés de soins.
- Communication empathique avec la personne et sa famille.
- Sens des responsabilités, jugement, esprit de collaboration et capacité d'autocritique.
- Sens de l'observation.
- Capacité d'autonomie et d'initiative.
- Capacité d'adaptation aux imprévus.
- Souci d'améliorer l'état de la personne et préoccupation de son bien-être.
- Considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne.
- Utilisation de la terminologie appropriée.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

A. Planifier le travail.

- Reconnaissance précise de l'organisation du travail de l'unité de soins.
- Prise en considération de l'information reçue à l'occasion du rapport.
- Prise en considération de l'information contenue dans le plan de soins et dans le dossier.
- Préparation complète d'une note de soins.
- Établissement judicieux des priorités en fonction de l'état de la personne et de l'heure de la chirurgie.

B. Donner des soins préopératoires.

- Prise en considération de l'état émotif de la personne.
- Justesse de l'information donnée concernant la préparation et le suivi de la chirurgie.
- Préparation physique de la personne appropriée à la chirurgie.
- Préparation appropriée de la chambre en fonction du type de chirurgie.

C. Donner des soins postopératoires.

- Vérification correcte des signes vitaux.
- Prise en considération de l'état de conscience de la personne.
- Prise en considération de l'information fournie par la personne.
- Utilisation judicieuse d'une échelle de perception de la douleur.
- Soins conformes au plan de soins ou à l'ordonnance médicale.
- Utilisation judicieuse des moyens pour favoriser le confort de la personne.
- Utilisation judicieuse des moyens pour prévenir les complications postopératoires.
- Reconnaissance juste des signes précurseurs de complications postopératoires.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (Suite)

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

D. Communiquer l'information relative aux soins et à l'état de la personne.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Transmission rapide de l'information sur tout changement marquant de l'état de la personne.
- Rédaction concise et précise des notes d'observation au dossier.
- Transmission judicieuse, à la fin du quart de travail, de l'information concernant l'état de la personne.

MODULE 28 : PREMIERS SOINS

Code : 254842

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **intervenir en situation d'urgence** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À l'aide du matériel approprié.
- À partir de mises en situation et de simulations sur un mannequin ou de jeux de rôles.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Souci de réconforter la personne.
- Respect du Code de déontologie.
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Respect de toute contre-indication relative à l'administration des premiers soins.
- Application correcte des techniques de premiers soins.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Appliquer la méthode générale d'intervention en situation d'urgence.
- B. Dispenser les premiers soins en cas de modification de l'état de conscience.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Évaluation juste de la situation.
- Respect des étapes du plan d'intervention.
- Établissement juste des priorités, s'il y a plus d'une victime.
- Évaluation précise du degré de l'état de conscience.
- Prise en considération de l'état de la personne.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

C. Dispenser les premiers soins dans les cas de détresse, d'obstruction ou d'arrêt respiratoires.

D. Dispenser les premiers soins dans les cas de malaise ou d'arrêt cardiaques.

E. Dispenser les premiers soins dans les cas de blessures des tissus mous.

F. Dispenser les premiers soins dans les cas d'hémorragie et d'état de choc.

G. Dispenser les premiers soins dans les cas de blessures aux muscles, aux os et aux articulations.

H. Dispenser les premiers soins dans les cas d'intoxication ou d'allergie.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Reconnaissance exacte des manifestations de détresse, d'obstruction ou d'arrêt respiratoires.
- Prise en considération de l'état de la personne.
- Exécution appropriée des manœuvres de dégagement des voies respiratoires.
- Exécution appropriée des manœuvres de ventilation respiratoire.

- Reconnaissance exacte des manifestations de malaise ou d'arrêt cardiaques.
- Prise en considération de l'état de la personne.
- Exécution appropriée des manœuvres de réanimation cardiorespiratoire.

- Reconnaissance précise des manifestations, selon les types de blessures.
- Prise en considération de l'état de la personne.

- Reconnaissance exacte des types d'hémorragie.
- Reconnaissance précise des manifestations d'état de choc.
- Prise en considération de l'état de la personne.

- Reconnaissance exacte des manifestations de blessures aux muscles, aux os et aux articulations.
- Prise en considération de l'état de la personne.
- Reconnaissance juste de différents moyens de transport d'urgence.

- Reconnaissance exacte des manifestations d'intoxication.
- Reconnaissance exacte des manifestations d'allergie.
- Prise en considération de l'état de la personne.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (Suite)

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- I. Dispenser les premiers soins dans les cas de troubles liés à la chaleur ou au froid.

- Reconnaissance exacte des troubles liés à la chaleur ou au froid.
- Prise en considération de l'état de la personne.

**MODULE 29 : SOINS AUPRÈS DE PERSONNES ATTEINTES DE DÉFICIENCE
PHYSIQUE OU INTELLECTUELLE**

Code : 254644

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
prodiguer des soins à des personnes atteintes de déficience physique ou intellectuelle
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- Auprès de personnes atteintes d'une déficience physique ou intellectuelle.
- À l'aide du matériel nécessaire.
- Sous surveillance directe ou indirecte, selon les soins.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect du décorum.
- Respect du Code de déontologie et des règles de l'éthique.
- Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.
- Sens des responsabilités, jugement, esprit de collaboration et capacité d'autocritique.
- Sens de l'observation.
- Capacité d'adaptation à différentes situations.
- Capacité d'autonomie et d'initiative.
- Autonomie dans l'organisation des soins.
- Attitude d'écoute, de disponibilité, de compréhension et de réconfort.
- Souci d'améliorer le bien-être de la personne.
- Prise en considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne.
- Utilisation de la terminologie appropriée.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

A. Planifier le travail.

- Reconnaissance précise de l'organisation du milieu de vie.
- Reconnaissance juste du rôle de chacun et de chacune
- Planification des interventions adaptée à l'information recueillie.
- Reconnaissance exacte des conséquences des déficiences physique et intellectuelle sur les besoins.
- Établissement judicieux des priorités d'intervention.

B. Observer l'état de la personne.

- Reconnaissance juste de l'état émotif.
- Attention portée aux effets de la médication sur la personne.
- Reconnaissance juste des facteurs pouvant influencer sur le comportement de la personne.

C. Communiquer avec la personne et son entourage.

- Utilisation juste des moyens de communication.
- Établissement d'une collaboration mutuelle adaptée à la situation.
- Établissement d'un climat de confiance.

D. Assister la personne dans les activités de sa vie quotidienne.

- Prise en considération des routines et des rituels.
- Vérification attentive de l'intégrité de la peau.
- Respect des procédés de soins.
- Respect des capacités fonctionnelles de la personne.
- Utilisation appropriée de moyens favorisant la stimulation sensorielle, physique et intellectuelle.
- Utilisation appropriée des aides techniques.
- Rangement approprié des objets de la personne afin de favoriser son autonomie.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (Suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

E. Aider la personne à participer à l'organisation d'activités sociales.

F. Collaborer avec l'équipe multidisciplinaire.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Reconnaissance juste d'activités qui intéressent la personne.
- Respect des limites physiques et intellectuelles de la personne.
- Prise en considération des contraintes.
- Utilisation appropriée des ressources socio-culturelles et communautaires du milieu.
- Informations pertinentes sur le vécu de la personne.
- Participation active à la mise à jour du plan de services individualisé.

MODULE 30 : SOINS AUPRÈS DE PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE FAMILIAL OU INTERMÉDIAIRE

Code : 254654

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
prodiguer des soins à des personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- Auprès de personnes en perte d'autonomie.
- À l'aide du matériel nécessaire.
- Sous surveillance directe ou indirecte, selon les soins.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect du décorum.
- Respect du Code de déontologie et des règles de l'éthique.
- Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.
- Respect des procédés de soins.
- Sens des responsabilités, esprit de collaboration et autocritique.
- Sens de l'observation et initiative.
- Capacité d'adaptation à différentes situations.
- Capacité de jugement et ouverture d'esprit.
- Autonomie dans l'organisation des activités et des soins.
- Communication empathique avec la personne et son entourage.
- Attitude d'écoute, de disponibilité, de compréhension et de réconfort envers la personne et sa famille.
- Souci d'améliorer le bien-être de la personne.
- Considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne.
- Utilisation de la terminologie appropriée.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

A. Planifier le travail.

- Reconnaissance précise de l'organisation du milieu de vie.
- Reconnaissance juste du rôle de chacun et de chacune.
- Planification appropriée des activités en fonction de l'horaire établi dans le milieu de vie.
- Établissement judicieux des priorités d'intervention.

B. Déceler les besoins de la personne.

- Reconnaissance juste du degré d'autonomie de la personne.
- Repérage juste des manifestations associées aux déficits cognitifs.
- Repérage juste des manifestations associées à l'état émotif de la personne.
- Prise en considération des besoins socio-culturels et spirituels de la personne.

C. Apporter un soutien à la personne dans les activités de sa vie quotidienne.

- Respect des capacités fonctionnelles de la personne.
- Assistance appropriée dans l'accomplissement des activités de sa vie quotidienne.
- Prestation correcte des soins.
- Communication claire et précise des renseignements liés aux activités.
- Disponibilité à répondre aux besoins de la personne et à l'accompagner.

D. Appliquer des mesures de sécurité adaptées au milieu de vie.

- Reconnaissance exacte de l'état et des besoins de la personne.
- Prise en considération appropriée de l'environnement de la personne.
- Participation judicieuse à l'évaluation des risques de chute.
- Utilisation judicieuse du matériel disponible.
- Respect des principes de déplacement sécuritaire de la personne.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (Suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

E. Intervenir en pharmacothérapie.

- Reconnaissance précise de ses responsabilités.
- Soins infirmiers appropriés à l'administration des médicaments.
- Vérification appropriée de l'observance de l'automédication.
- Application des mesures de sécurité liées à l'administration des médicaments.
- Vérification appropriée de l'effet de la médication.

F. Favoriser le maintien de l'intégration sociale.

- Reconnaissance exacte des ressources communautaires.
- Reconnaissance des besoins et des sujets d'intérêt de la personne.
- Stimulation judicieuse de la personne à participer aux activités du milieu de vie.
- Dépistage approprié des difficultés d'adaptation au milieu de vie.

MODULE 31 : INTÉGRATION AU MILIEU DE TRAVAIL

Code : 254856

Durée : 90 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
s'intégrer au milieu de travail
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- Auprès de personnes atteintes de différentes maladies.
- À partir du plan de soins.
- À l'aide du matériel approprié.
- Sous surveillance directe ou indirecte, selon les soins.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect du décorum.
- Respect du Code de déontologie et des règles de l'éthique.
- Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.
- Sens des responsabilités, esprit de collaboration et autocritique.
- Sens de l'observation développé et initiative.
- Capacité d'adaptation à différentes situations.
- Jugement et ouverture d'esprit.
- Autonomie dans la planification et les soins prodigués.
- Attitudes d'écoute, de disponibilité, de compréhension et de réconfort envers la personne et la famille.
- Considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne.
- Utilisation de la terminologie appropriée.

CHAMP D'APPLICATION

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Établir des priorités de soins.

B. Prodiguer des soins.

C. Communiquer avec la personne.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Reconnaissance précise de l'organisation du travail de l'unité de soins.
- Préparation d'une note de soins complète selon le rapport, le plan de soins et le dossier.
- Prise en considération de l'horaire des traitements et des examens diagnostiques.
- Prise en considération des manifestations cliniques.
- Planification appropriée du travail.
- Manifestation d'autonomie professionnelle.
- Reconnaissance exacte des besoins perturbés.
- Reconnaissance précise de l'effet des soins.
- Prise en considération du résultat de l'évaluation des signes vitaux.
- Soins judicieux.
- Respect des procédés de soins.
- Dextérité et efficacité dans les soins prodigués.
- Soins infirmiers associés à l'administration des médicaments.
- Prise en considération des renseignements reçus de la personne et de sa famille.
- Pertinence des explications données.
- Explication claire et précise des soins à donner à la personne.
- Disponibilité pour répondre aux besoins de la personne.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (Suite)

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

D. Collaborer avec l'équipe
multidisciplinaire.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Communication appropriée des observations sur l'état et les réactions de la personne.
- Rédaction concise et précise des notes d'observation au dossier.
- Participation active aux rencontres d'équipe.
- Participation appropriée à la mise à jour et à l'application du plan de soins.
- Souci de la continuité des soins.

Ministère de l'Éducation du Québec



QQED 000 993



Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

17-1908-01